



HARVARD
HUMANITARIAN
INITIATIVE



SONDAGES
PAIX, JUSTICE
ET SÉCURITÉ

RÉPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE

RAPPORT 6 – JUIN 2021
(Données de décembre 2020)

FOCUS SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE (p.3)

- p.4 **PAIX** : La population donne priorité à la justice pour avoir une paix durable, mais a peu confiance dans l'accord de paix actuel.
- p.7 **VICTIMES** : Le sentiment de victimisation est répandu et légitime, nécessitant une approche inclusive de la justice transitionnelle.
- p.10 **VICTIMES** : Les victimes demandent des sanctions et des réparations matérielles et services individualisés.
- p.13 **RÉSPONSABILITÉS** : De nombreux acteurs doivent être tenus pour responsable des violences, et pour différents crimes.
- p.15 **JUSTICE** : Malgré des attentes importantes, la connaissance et la confiance dans la justice formelle, y compris la Cour Pénale Spéciale (CPS), restent limitées.
- p.19 **VÉRITÉ** : La recherche de la vérité est importante pour la paix et la justice, mais la population manque de connaissance et de confiance envers la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation.

GOUVERNANCE ET COVID-19

- p.21 **GOUVERNANCE** : L'élection présidentielle de 2020 était anticipée comme crédible, mais peu inclusive. La paix et la sécurité étaient les principaux enjeux électoraux.
- p.25 **COVID-19** : Malgré le faible nombre de cas rapporté, la pandémie a eu un impact socio-économique important, et continue à inquiéter la population.

À propos du sondage

Ce sondage est le sixième d'une série d'enquêtes menées en République Centrafricaine (RCA) pour fournir des données et des analyses sur la paix, la sécurité, la justice, la réconciliation et la cohésion sociale. L'objectif de ces sondages est de mettre à disposition des données fiables, valides et mises à jour de façon régulière, pour informer tous les acteurs impliqués dans les efforts de réconciliation et de consolidation de la paix et servir de référence pour la planification et l'évaluation de ces efforts. Le projet est une initiative conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avec la Harvard Humanitaire Initiative (HHI), en collaboration avec la MINUSCA, avec le concours de l'Équipe d'experts des Nations Unies sur l'État de droit et les violences sexuelles liées au conflit, du Fonds de Consolidation de la Paix et des États-Unis. HHI est responsable de la collecte et de l'analyse indépendante des données ainsi que de la rédaction des rapports, en collaboration avec l'ONG centrafricaine Échelle - Appui au Développement. Les questionnaires sont élaborés et les résultats validés en consultation avec les autorités nationales et les partenaires internationaux.

Les enquêtes de perception sont menées avec comme objectif de collecter des données représentatives de la population adulte en RCA au niveau des préfectures. Des adultes sont sélectionnés de façon aléatoire dans les préfectures sur tout le territoire de la RCA, et sur-échantillonné à Bangui. L'échantillon aléatoire est tiré en suivant une approche stratifiée à plusieurs niveaux (ex. villages/quartiers, ménages, individus) et sur la base de la taille estimée de la population. L'échantillon est composé de 50% de femmes, interviewées par des femmes.

Ce sixième sondage s'est déroulé du 23 novembre au 25 décembre 2020. Il couvre 13 préfectures et Bangui pour un total de 5,297 entretiens. Les entretiens ont été conduits par des enquêteurs nationaux formés au cours d'une semaine de formation organisée par HHI, en partenariat avec l'ONG Échelle. L'analyse utilise un facteur de pondération pour refléter les différences de taille de population et probabilité de sélection entre les strates. Les entretiens dans plusieurs préfectures ont dû être interrompus pour raison d'insécurité. Malgré ces interruptions, les données ont pu être désagrégées au niveau des préfectures.

Préfecture	Échantillon
Bangui	1,760
Ombella M'Poko	964
Bamingui-Bangoran	258
Basse-Kotto	--
Haute-Kotto	--
Haut-Mbomou	--
Kemo	175
Lobaye	217
Mambéré-Kadéi	252
Mbomou	197
Nana-Mambéré	253
Nana-Gribizi	203
Ouaka	222
Ouham	180
Ouham-Péndé	217
Sangha-Mbaéré	183
Vakaga	216
TOTAL RCA	5,297

Marge d'erreur au niveau des préfectures de ± 5 points de pourcentage au niveau de confiance de 95%

FOCUS SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

Après deux décennies de guerre civile et combats armés, et dans un contexte de violence continue, la République Centrafricaine a mis en place plusieurs mécanismes de justice transitionnelle pour lutter contre l'impunité et établir la réconciliation nationale. La stratégie de réconciliation nationale appelle à un processus judiciaire ciblant les violations contre les civils, développant des protections pour les personnes déplacées et les réfugiés, et établissant une Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparation (CVJRR). Le Forum de Bangui de 2015, tenu pour avancer la mise en œuvre de ces mesures, a proposé plusieurs initiatives, y compris la création d'un Tribunal Pénal Spécial, et la mise en place d'une commission de réconciliation. Ces accords prévoyaient également des mesures supplémentaires de justice transitionnelle, telles que la construction de monuments et de mémoriaux pour les victimes de la violence, l'octroi de réparations aux victimes, le contrôle des anciens combattants, l'exclusion de l'amnistie, et des mesures visant la commémoration des victimes.

C'est dans ce contexte que ce sixième sondage a cherché à mieux comprendre l'expérience de la population et leurs vues par rapport à la justice transitionnelle, y compris,

- Le système de justice ordinaire rendue par les cours et tribunaux et la Cour Pénale Spéciale (CPS), une cour de composition hybride au sein du système de justice national et avec un mandat transitionnel, spécifiquement d'enquêter, d'instruire et de juger les crimes graves commis dans le pays depuis 2003.
- La Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparation (CVJRR), un mécanisme non-judiciaire qui n'est pas encore opérationnel mais pour lequel une loi a été promulguée en avril 2020. Les commissaires ont été nommés en décembre 2020. La CVJRR a pour mandat « d'enquêter, d'établir la vérité et de situer les responsabilités sur des graves événements nationaux depuis le 29 mars 1959, date de la disparition du Président Fondateur Barthélémy Baganda jusqu'au 31 décembre 2019 ». ¹
- En outre, il faut noter que la Cour Pénale Internationale (CPI) enquête, à la demande du Gouvernement, les « crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans le contexte d'un conflit en RCA depuis le 1er juillet 2002, les violences ayant été à leur paroxysme en 2002 et 2003 », ² et, séparément, « les crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans le contexte de la recrudescence des violences en RCA à partir de 2012 ». ³

Le sondage a été mis en œuvre avant l'éruption de la violence en RCA à la mi-décembre 2020. Les résultats décrits dans ce rapport reflètent donc l'opinion des répondants avant les attaques de la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) en décembre et janvier 2020.

¹ Loi Organique N°20-009 Portant Création, Organisation et Fonctionnement de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR), promulguée par le Président de la RCA, le 7 avril 2020.

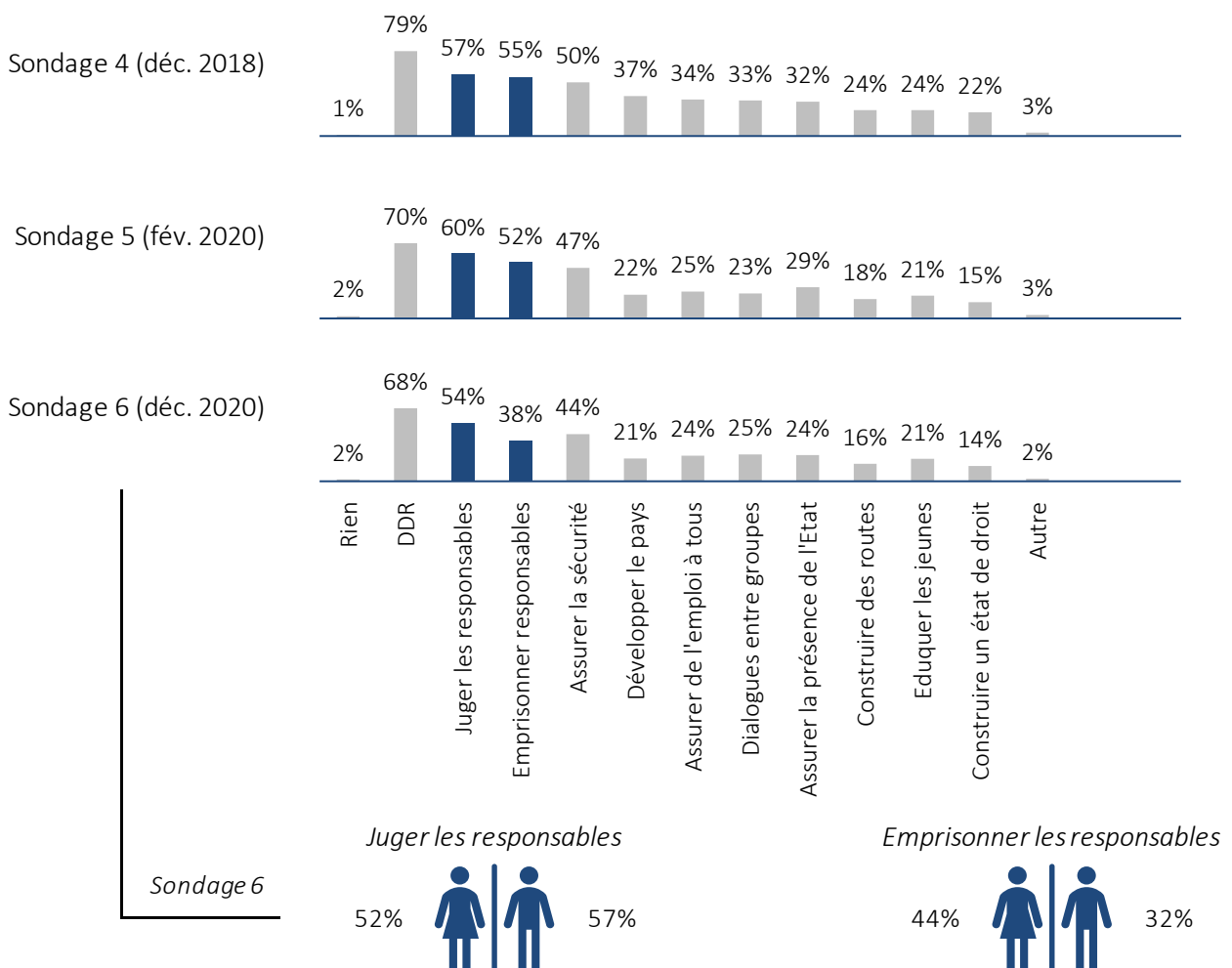
² Situation en République centrafricaine, ICC-01/05

³ Situation en République centrafricaine II, ICC-01/14

PAIX : La population donne priorité à la justice pour avoir une paix durable, mais a peu confiance dans l'accord de paix actuel.

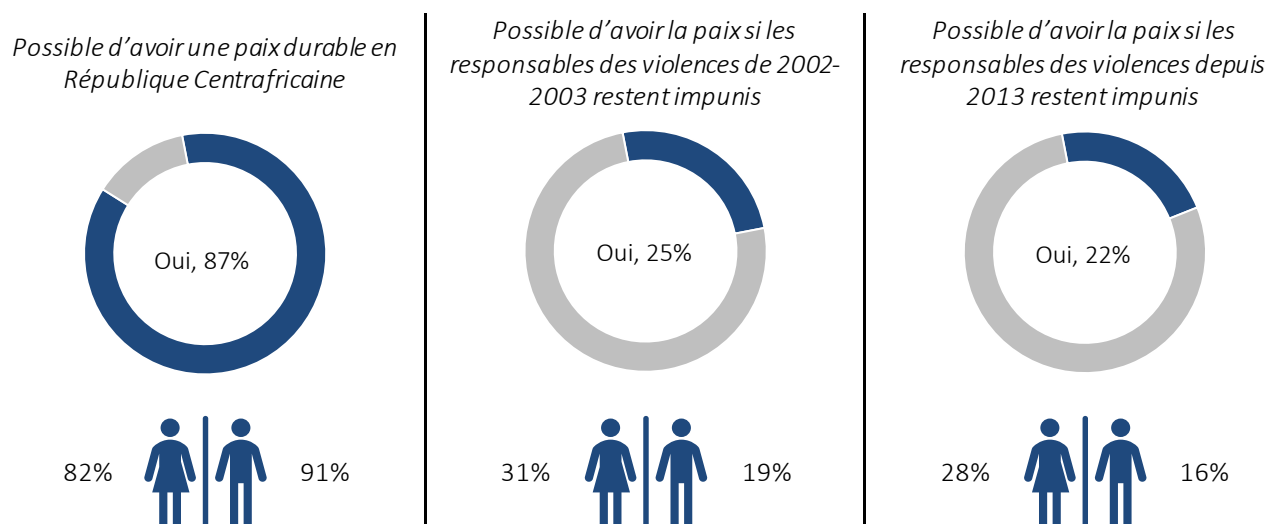
En réponse à une question ouverte (pas de réponse suggérée aux participants) sur les mesures à prendre pour avoir une paix durable en République Centrafricaine, les participants au sondage de décembre 2020 indiquaient parmi leurs réponses les plus fréquentes le besoin de juger (54%) et/ou emprisonner (38%) les personnes responsables pour les violences qui ont secoué le pays. Ces réponses indiquent l'importance donnée à une forme rétributive ou punitive de justice. Toutefois, les analyses présentées dans ce rapport montrent également l'importance de la justice réparatrice. En outre, la démobilisation, le désarmement et la réintégration des combattants restaient la priorité principale (DDR, 68%) de la population. Ces résultats montrent une stabilité notable avec les sondages précédents, même si la priorité donnée à la justice diminue légèrement. En décembre 2020, les femmes notaient plus fréquemment que les hommes que les responsables devraient être emprisonnés (44% contre 32%).

Figure 1: Actions pour une paix durable en RCA, au cours du temps (% répondants)



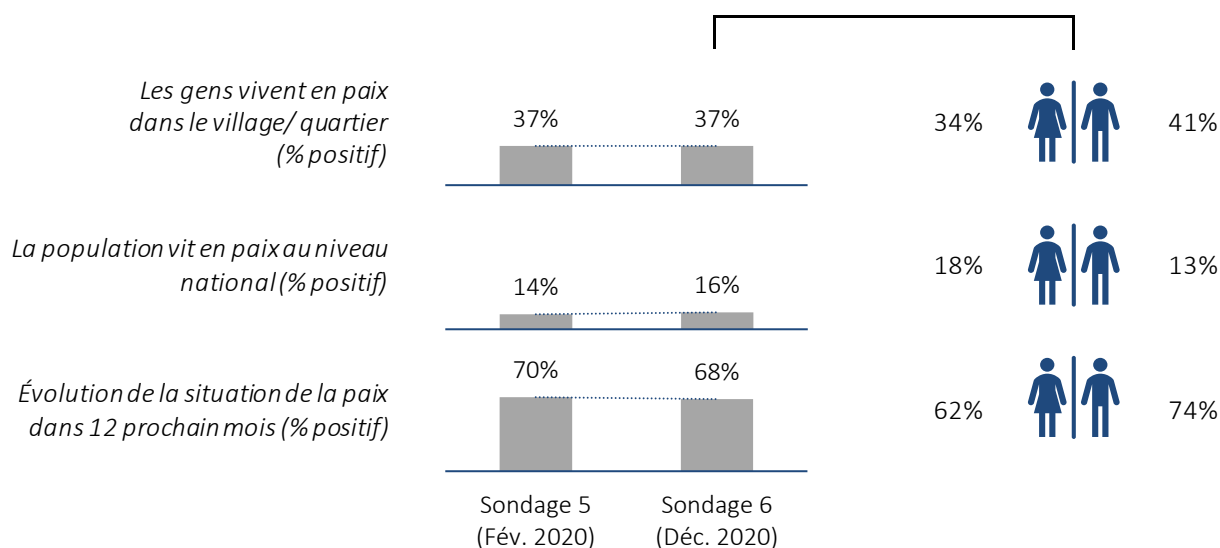
Interrogés de façon directe sur les possibilités d'avoir la paix sous certaines conditions, les participants étaient positifs sur la possibilité d'avoir la paix en République Centrafricaine, mais moins d'une personne sur quatre était positive quant à la possibilité d'avoir la paix si les responsables des violences de 2002-2003 et/ou depuis 2013 restaient impunis. Les hommes tendent à être moins positifs que les femmes quant aux possibilités d'avoir la paix en cas d'impunité.

Figure 2 : Perspectives sur la paix et l'impunité



Les résultats de ce sondage montrent que la paix restait, en décembre 2020, la principale priorité de la population et que la justice et la lutte contre l'impunité étaient perçues comme essentielles à l'établissement d'une paix durable. Pour la population, c'est une demande pressante. Seulement une personne sur six (16%) jugeait que la population vit en paix au niveau national, et seulement une personne sur trois jugeait vivre en paix dans leur quartier ou village. Ces pourcentages n'ont pas évolué au cours de la dernière année. Pourtant, la population restait optimiste que la situation s'améliorera dans l'année suivant le sondage.

Figure 3 : Perspective sur la paix

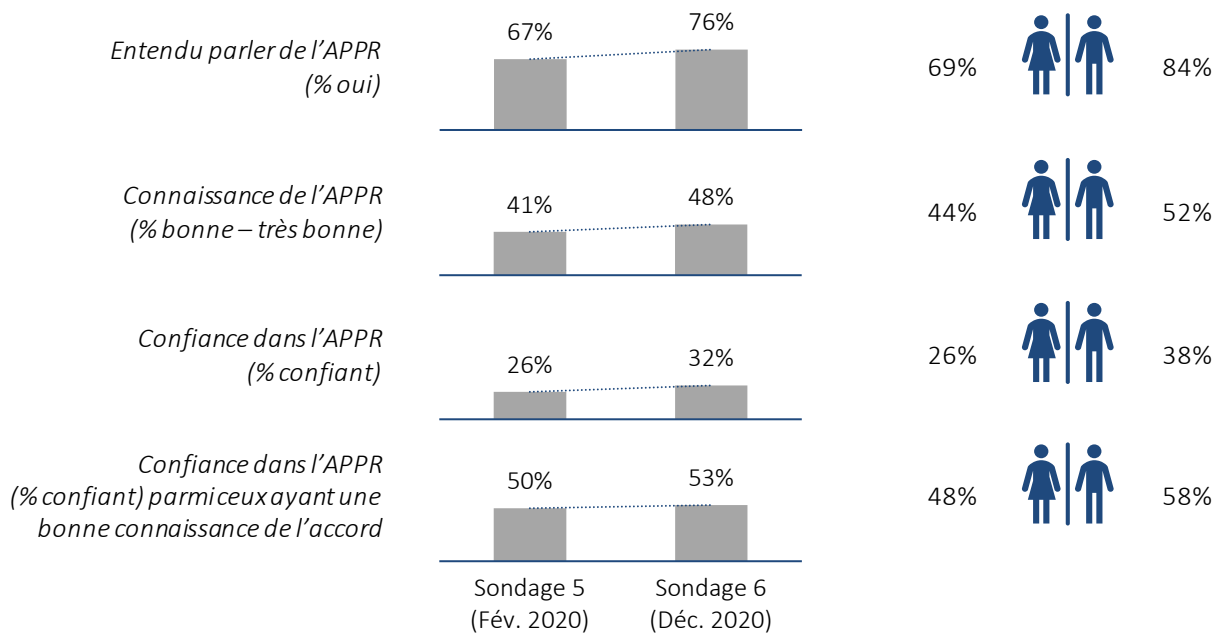


L'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR)⁴ signé en 2019 entre le Gouvernement centrafricain et 14 groupes armés inclut le rejet de l'impunité, reflétant largement le souhait de la population à ce sujet. Pourtant, l'APPR restait peu connu en décembre 2020, avec moins de la moitié des participants indiquant une bonne connaissance de l'accord. La confiance dans l'APPR était faible (32%), même si elle augmente légèrement par rapport au dernier sondage. Les femmes tendent à être moins informées et confiantes dans

⁴ Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine, Février 2019.

l'APPR que les hommes. De façon positive, une meilleure connaissance de l'APPR est associée à une augmentation de la confiance dans l'accord de paix.

Figure 4 : Perspective sur les accords de paix



VICTIMES : Le sentiment de victimisation est répandu et légitime, nécessitant une approche inclusive de la justice transitionnelle.

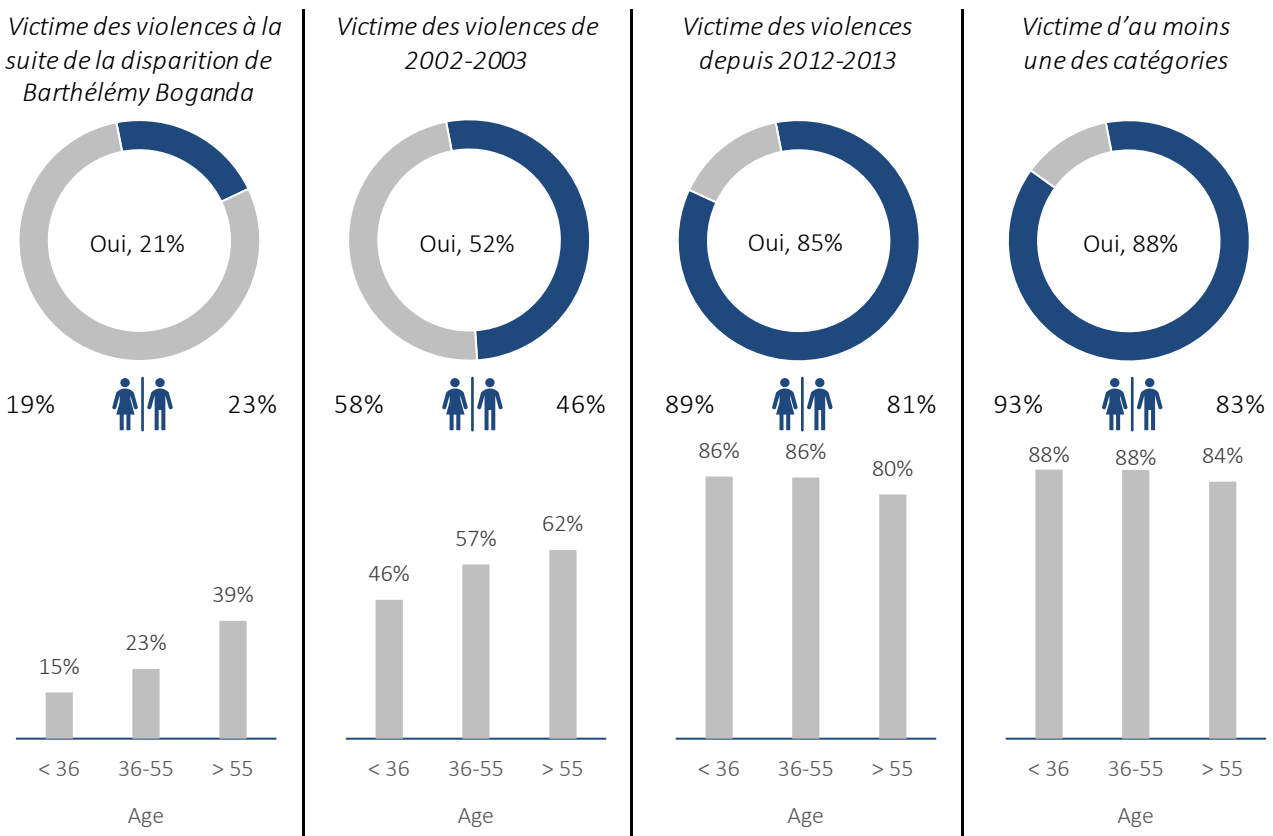
Dans les situations de conflits multiples et prolongés dans lesquels les civils sont souvent pris pour cible, comme en République Centrafricaine, il est normal qu'une grande partie de la population se considère comme victime. Ce sixième sondage demandait aux participants s'ils se considéraient eux-mêmes comme victime d'une série de trois conflits et événements :

- La disparition de Barthélémy Boganda, premier président de la République Centrafricaine mort en 1959 dans un accident d'avion après avoir combattu pour l'indépendance ;
- Les violences de 2002-2003 et le coup d'État de François Bozizé ;
- Les violences depuis 2012-2013, le coup d'État des rebelles Séléka et la mobilisation des milices anti-Balaka.

Dans l'ensemble, 88% des participants se disaient victime d'un des trois événements considéré (93% parmi les femmes contre 83% des hommes). Au total, 85% s'identifiaient comme victime des violences depuis 2012-2013, 52% comme victime des violences de 2002-2003, et 21% comme victime des violences à la suite de la disparition de Barthélémy Boganda.

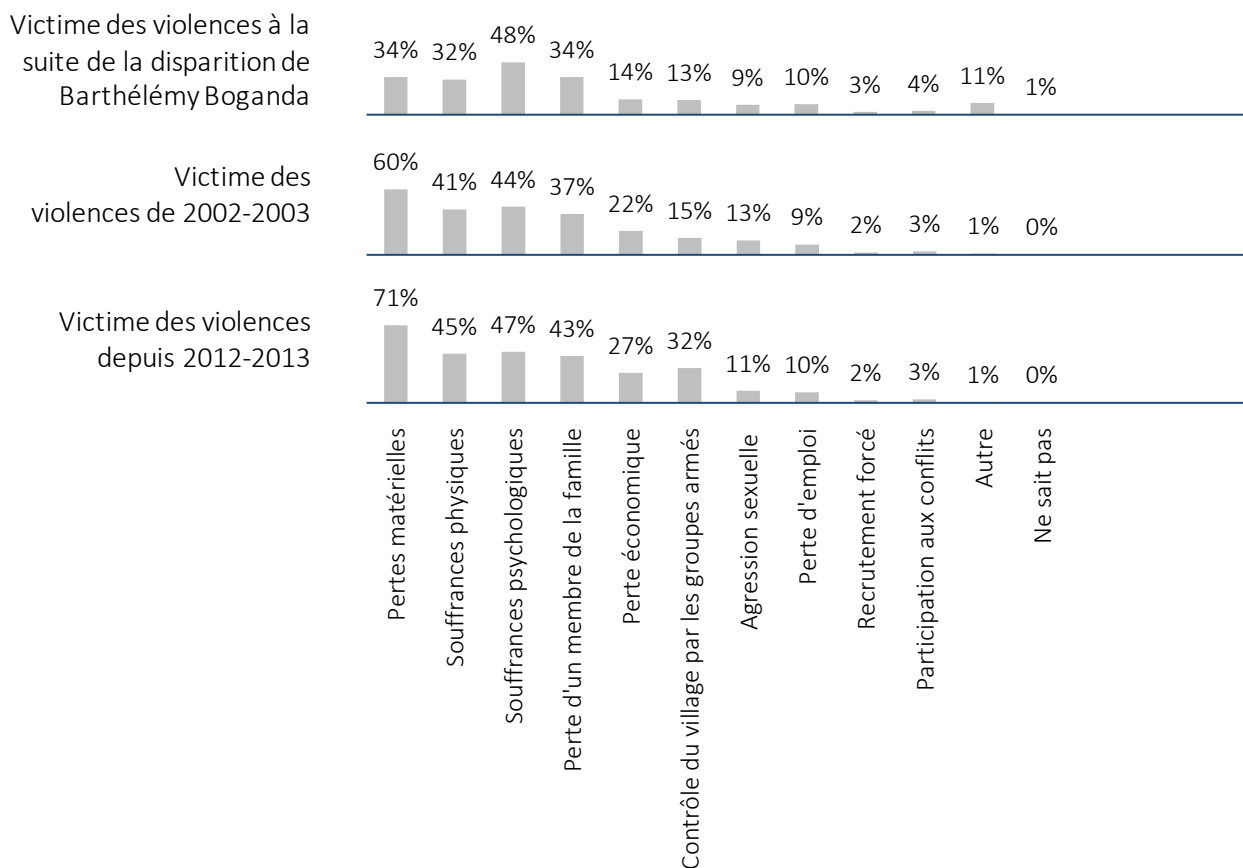
Le pourcentage de personnes qui s'identifiait comme victime varie en fonction de l'âge des participants. Parmi les moins de 35 ans, par exemple, seulement 15% et 46% se disaient victime des événements liés à la disparition de Boganda et les violences de 2002-2003, respectivement. Ce résultat est logique considérant qu'ils n'étaient pas nés ou étaient très jeunes au moment des faits. Toutefois, même parmi ceux n'ayant pas pu directement vivre les événements, un pourcentage non négligeable de personnes se disaient victime, ce qui reflète la nature intergénérationnelle des violences vécues, et les conséquences à long terme des violences et conflits.

Figure 5 : Statut de victime



Pour les différents événements, les principales raisons pour lesquelles les répondants, femmes et hommes, se considéraient victime sont : 1) les pertes matérielles, 2) les souffrances physiques, 3) les souffrances psychologiques et 4) la perte d'un membre de la famille. Des raisons additionnelles incluaient la perte d'argent, le contrôle du village par des groupes armés, les agressions sexuelles, ou la perte d'un emploi.

Figure 6 : Expérience des victimes des différents évènements

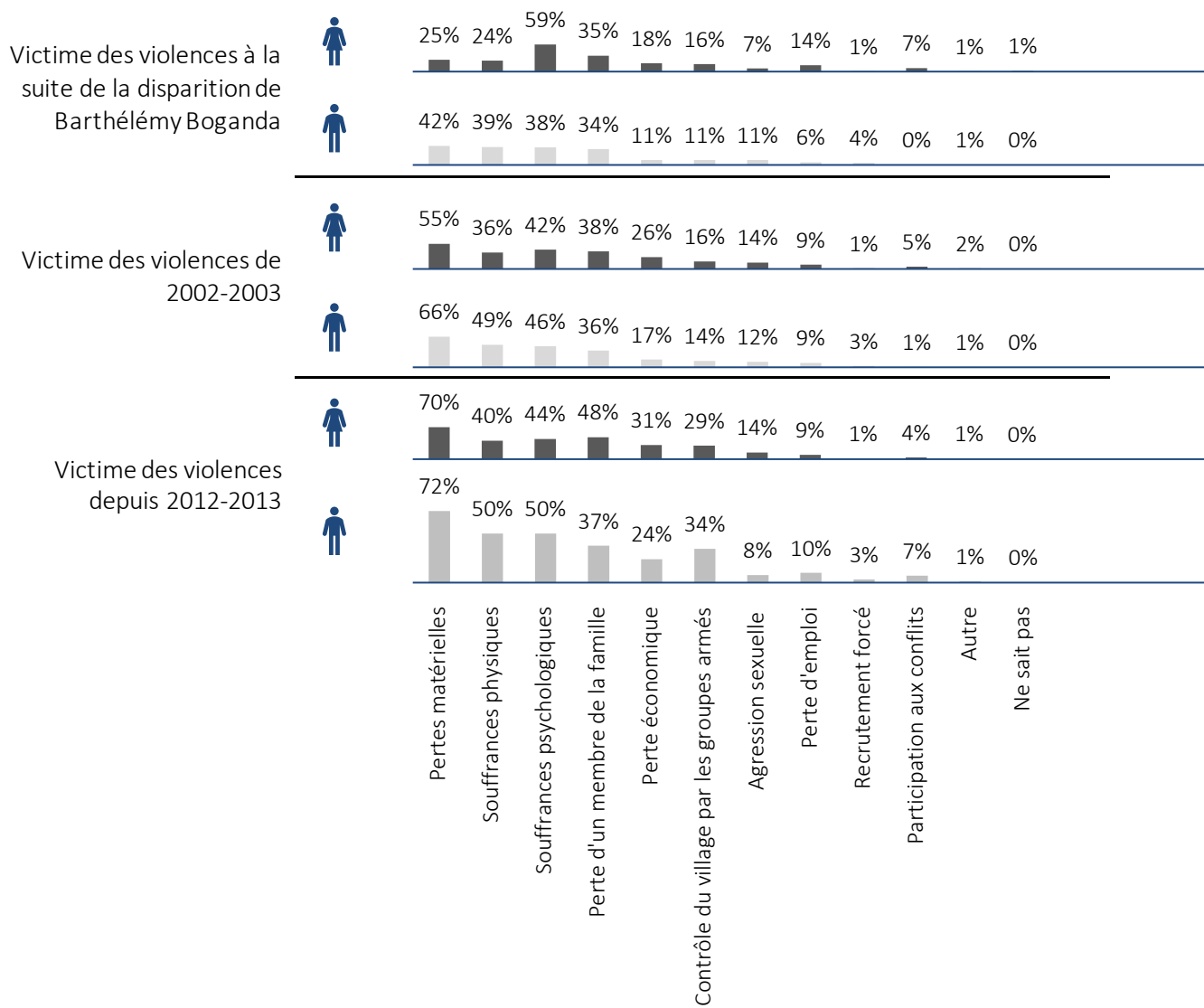


Il existe des différences entre les expériences de violence invoquées par les femmes et les hommes. Pour les événements de 2002-2003, des pourcentages inférieurs de femmes, comparativement aux hommes, mentionnaient être victime parce qu'elles ont subi des pertes matérielles (femmes : 55% ; hommes : 66%), ou des souffrances physiques (femmes : 36% ; hommes : 49%), alors que des pourcentages supérieurs de femmes disaient être victime dues à des pertes monétaires (femmes : 26% ; hommes : 17%). Pour la crise de 2013, moins de femmes que d'hommes disaient être victime dues à des souffrances physiques (femmes : 40% ; hommes : 50%) mais plus de femmes que d'hommes mentionnaient être victime parce qu'elles ont perdu un membre de leur famille ou de leur famille élargie (femmes : 48% ; hommes : 37%) ou subi une perte monétaire (femmes : 31% ; hommes : 24%).

Pour les deux périodes de violence retenues, environ une personne sur dix indiquait être victime d'une agression sexuelle. En lien avec les événements de 2003, 14% des femmes et 12% des hommes disaient être victime parce qu'ils ont subi une agression sexuelle ; depuis la crise de 2013, 14% des femmes et 8% des hommes mentionnaient la même chose. Il y a peu d'études sur les violences sexuelles liées aux conflits en RCA. Toutefois, le Rapport Mapping des violations des droits de l'homme 2003 – 2015 faits par les Nations Unies a documenté des incidents systématiques et généralisés de violence sexuelle contre les femmes, les filles, les

hommes et les garçons entre 2003 et 2015.⁵ Compte tenu du stigma associé aux expériences de violences sexuelles liées aux conflits, il est fort possible que ce type d'agression soit sous-reporté.

Figure 7 : Expérience des victimes des différents événements par genre



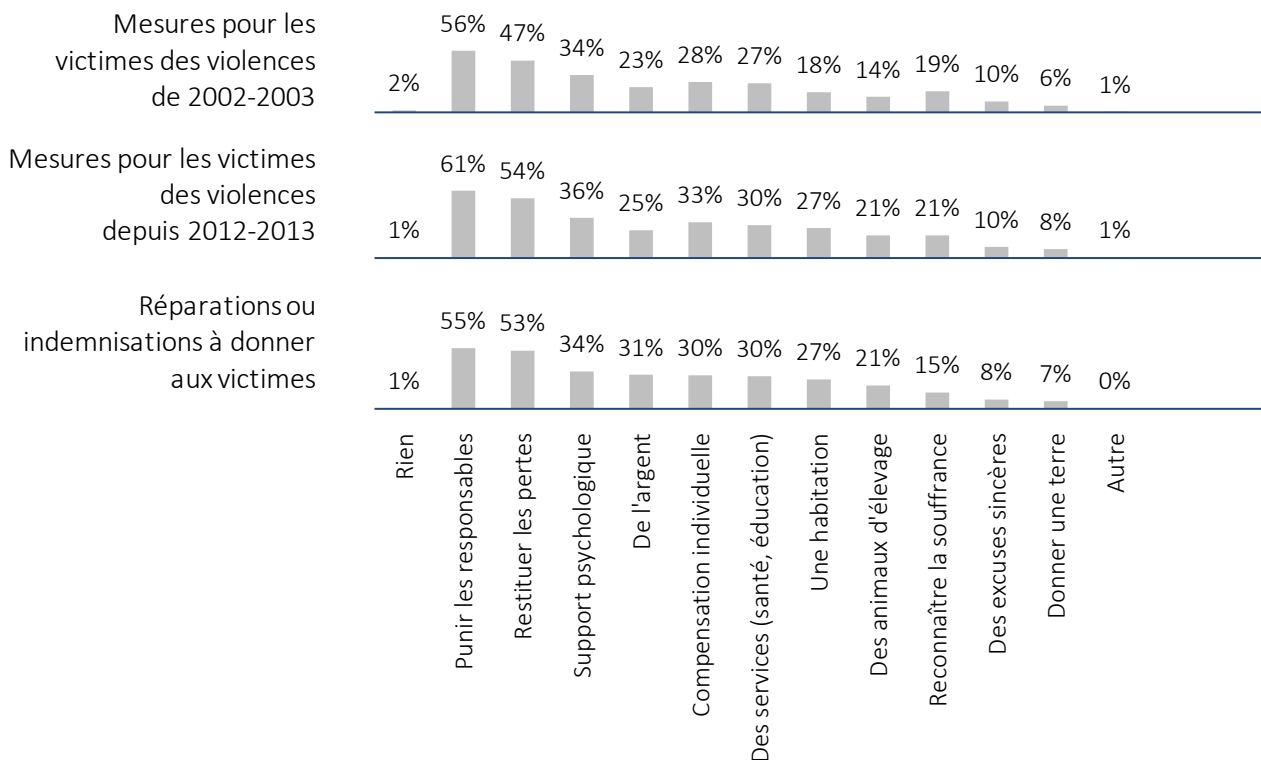
⁵ Haut-Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies et al, Rapport Mapping des violations des droits de l'homme 2003 - 2015, Mai 2017 au <https://www.ohchr.org/FR/Countries/AfricaRegion/Pages/CARProjetMapping2003-2015.aspx>. Voir aussi Phuong N. Pham et al, Assessment of Efforts to Hold Perpetrators of Conflict-related Sexual Violence Accountable in Central African Republic, *Journal of International Criminal Justice* 18 (2020), 373-396.

VICTIMES : Les victimes demandent des sanctions et des réparations matérielles et services individualisés

Mesures pour les victimes

En réponse à une question ouverte (pas de réponse suggérée aux participants) portant sur les mesures à prendre pour les victimes des violences de 2002-2003 et pour les victimes des violences depuis 2013, les participants ont le plus fréquemment noté le besoin de punir les responsables (56% concernant 2002-2003, 61% concernant 2013) mais aussi de restituer les pertes (47% et 54% respectivement), indemniser les victimes (28% et 33% respectivement) ainsi que de fournir des services psychologiques (34% et 36% respectivement) et des services de base (27% et 30% respectivement). Des résultats similaires ont été obtenus en demandant aux participants de façon plus directe quelles réparations ou indemnisations devraient être données aux victimes (pas de réponse suggérée aux participants).⁶

Figure 8 : Mesures pour les victimes

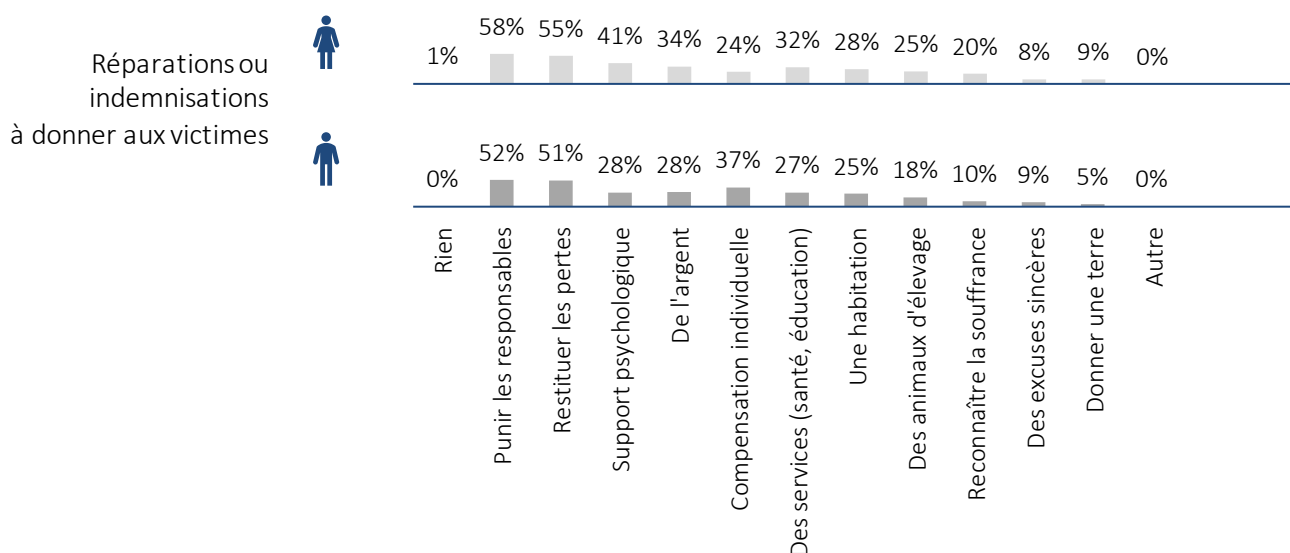


Pour les trois questions, plus de femmes que d'hommes indiquaient que les victimes devraient recevoir un appui psychologique, des biens (argent ou animaux d'élevage), ou une reconnaissance de leurs souffrances. Par contre, les hommes plus que les femmes indiquaient que les victimes devraient recevoir une indemnisation individuelle.⁷

⁶ La question est formulée en terme hypothétique "si des réparations ou compensation étaient disponibles".

⁷ Les réponses aux trois questions étant similaires, seules les réponses sur les réparations sont présentées dans la figure 9.

Figure 9 : Réparations ou indemnisations pour les victimes, par genre du répondant

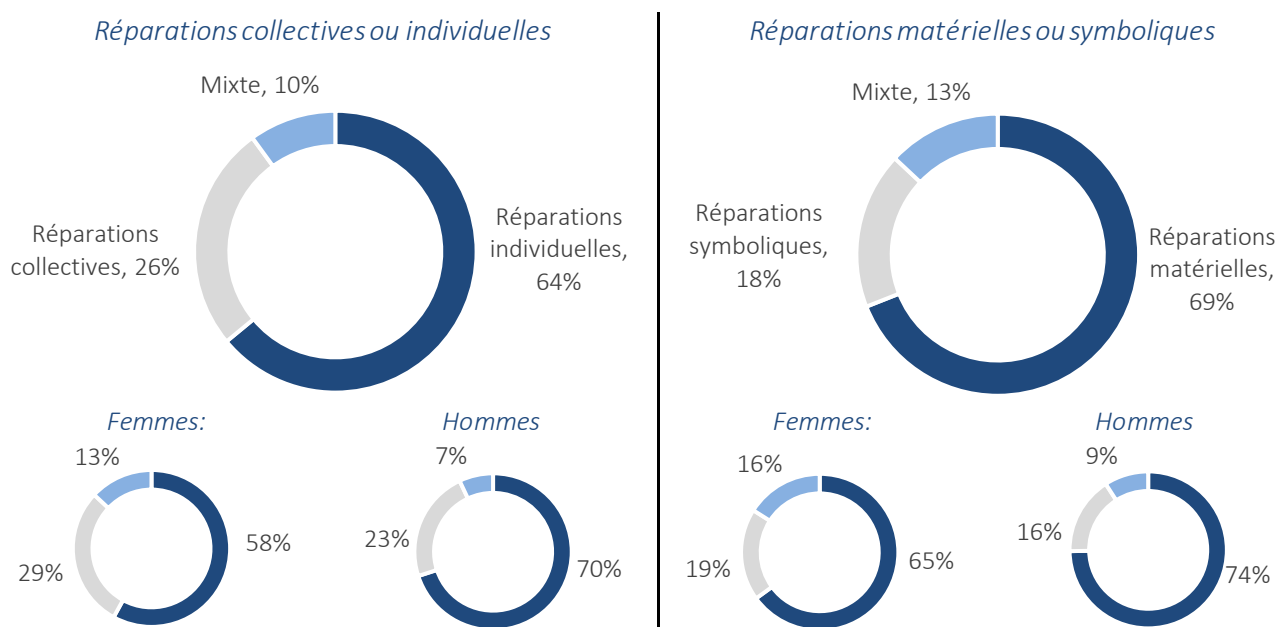


Réparations matérielles et services individualisés

Les réponses concernant les mesures pour les victimes indiquaient fréquemment une demande pour des réparations matérielles (restituer les pertes, de l'argent...) et des services (appui psychologique, services de base...) destinés aux individus. Toutefois, des réparations collectives sont souvent mises en œuvre pour des raisons de coûts et parce qu'elles peuvent être plus inclusives des différentes communautés de victimes. Les réparations collectives peuvent être symboliques (par exemple une reconnaissance formelle) ou matérielles (par exemple des biens communautaires).

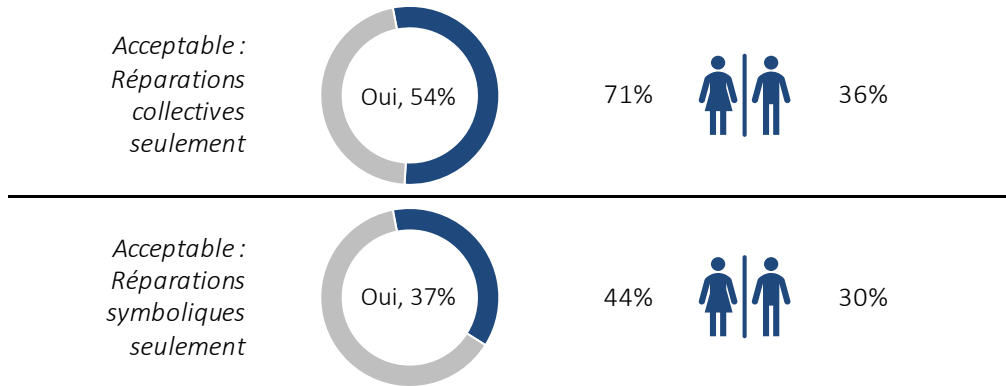
En réponse à des questions directes portant sur les préférences de types de réparations, les participants indiquaient en décembre 2020 une préférence pour des réparations individuelles (64%) plutôt que collectives (26%) ou mixte (10%), ainsi qu'une préférence pour des réparations matérielles (69%) plutôt que symbolique (18%) ou mixte (13%). Les hommes indiquaient préférer les réparations individuelles et/ou matérielles plus souvent que les femmes.

Figure 10 : Préférences en matière de réparations



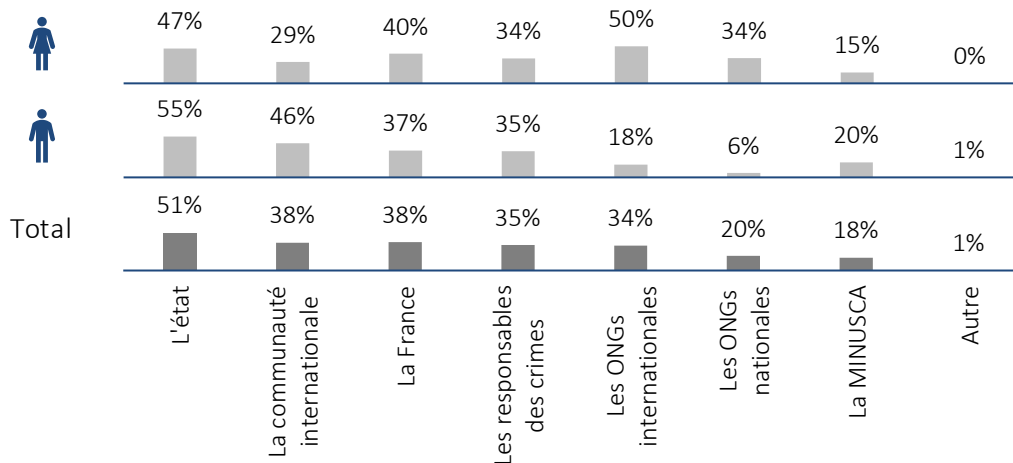
Néanmoins, un pourcentage plus important de participants indiquait que des réparations collectives et/ou symboliques seraient acceptables si c'était le seul choix (54% et 37 %, respectivement). Ces résultats montrent de fortes différences entre hommes et femmes. Près de trois femmes sur quatre (71%) jugeaient acceptable de n'avoir que des réparations collectives, contre 36% des hommes, et 44% des femmes jugeaient acceptable de n'avoir que des réparations symboliques, contre 30% des hommes.

Figure 11 : Acceptabilité de réparations collectives et symboliques



Pour les participants, l'État (51%) et la communauté internationale (38%), en particulier la France (38%) devrait payer pour les réparations. Environ une personne sur trois identifiait les responsables des crimes (35%) ou les organisations non-gouvernementales internationales (34%) comme responsable pour le paiement des réparations. Les femmes indiquaient plus fréquemment que les hommes que les organisations non-gouvernementales internationales et nationales devaient payer les réparations, alors que les hommes indiquaient que la communauté internationale avait cette responsabilité plus fréquemment que les femmes.⁸

Figure 12 : Responsables pour le paiement des réparations, par genre (% répondants – sondage 6)



L'ensemble des résultats suggèrent des attentes importantes par rapport aux réparations. Il est essentiel que les mécanismes de justice transitionnelle mis en place engagent la population dans un dialogue autour de ces attentes.

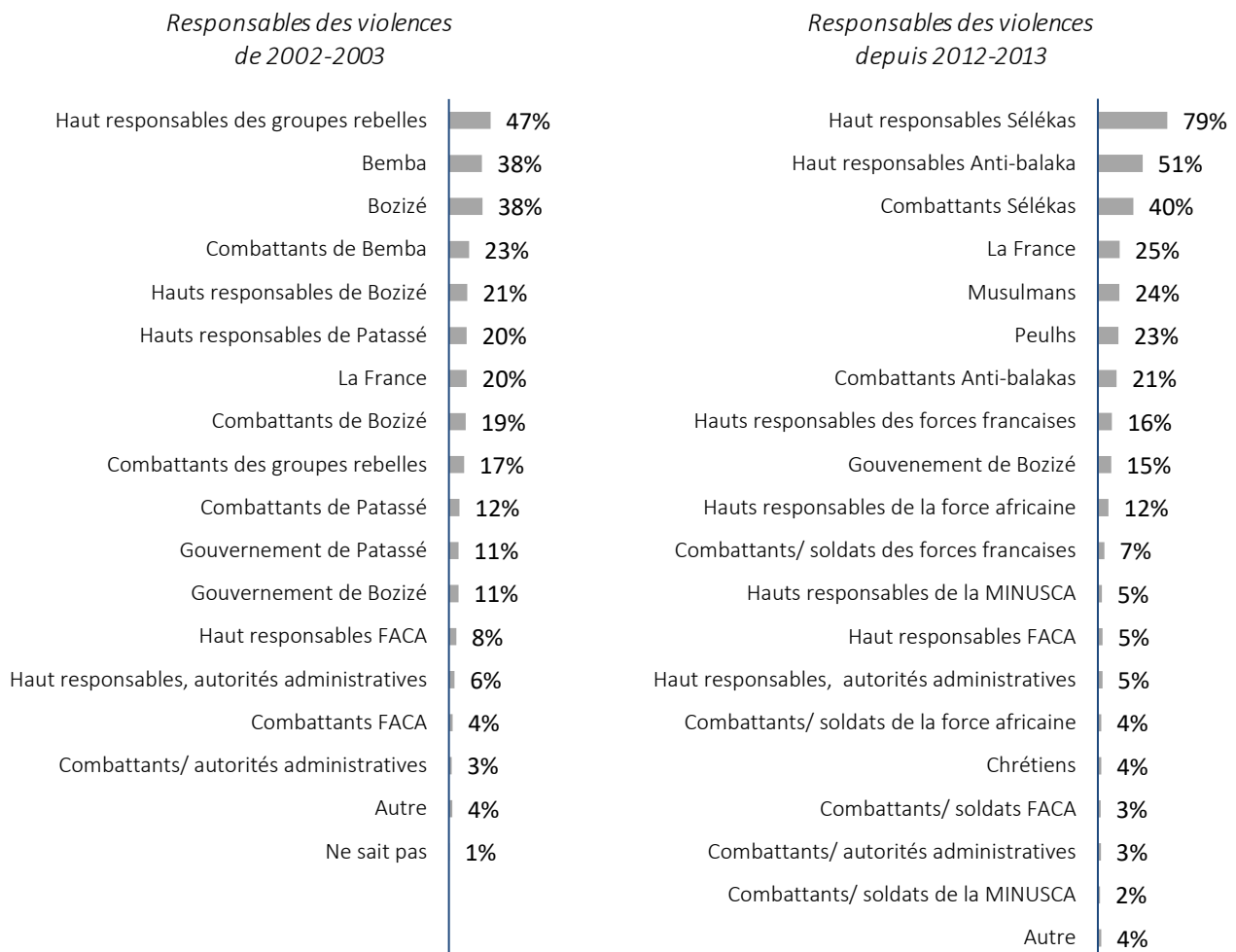
⁸ La question sur qui devrait payer les réparations était une question ouverte permettant aux répondants de donner la réponse qu'ils souhaitaient. Dans le contexte de cette question, la communauté internationale fait référence à l'ensemble des pays susceptibles de fournir une aide à la RCA ainsi que les agences des Nations Unies.

RESPONSABILITES : De nombreux acteurs doivent être tenus pour responsable des violences, et pour différents crimes.

Au cours du sondage de décembre de 2020, les sanctions contre les personnes responsables de violences étaient la mesure la plus fréquemment proposée pour les victimes des différents conflits (voir page 10). Les participants identifiaient également le jugement et l'emprisonnement des responsables parmi les premières mesures pour obtenir une paix durable (voir page 4). Interrogé sur les mesures à prendre contre les responsables des violences, la majorité des répondants mentionnait également le besoin de les juger (86%) ou les emprisonner (68%). La question des sanctions contre les responsables des violences est donc importante pour la population. Le sondage explorait qui devrait être tenu pour responsable, et pour quels crimes.

Les participants étaient amenés à identifier les acteurs qui, selon eux, devraient être tenus pour responsable des violences de 2002-2003 et des violences depuis 2012-2013. En réponse à cette question ouverte (pas de réponse suggérée) les participants ont identifié une quarantaine d'acteurs, le plus souvent hauts responsables et leaders des groupes armés et des Gouvernements de l'époque, y compris pour 2002-2003 les leaders des groupes rebelles (47%), Bemba (38%), Bozizé (38%) et leurs hauts responsables respectifs (21%), et pour les violences depuis 2012-2013, les hauts responsables Séléka (79%) et Anti-balaka (51%).

Figure 13 : Groupes et individus à tenir pour responsable des violences

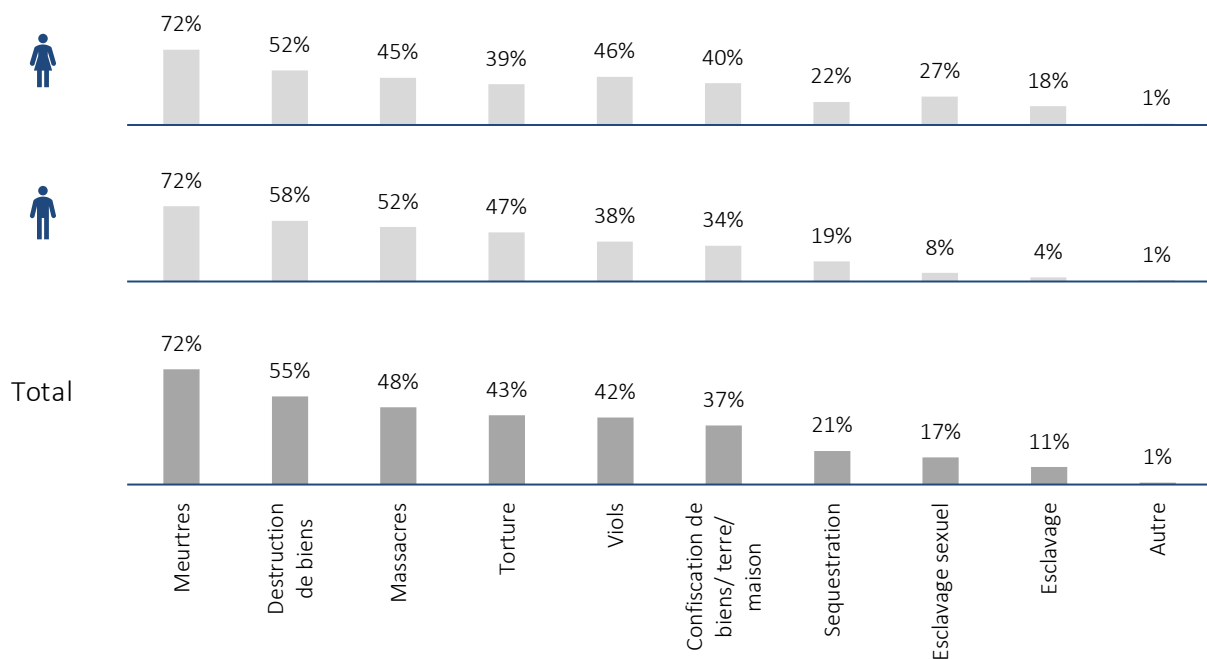


Toutefois, les résultats montrent que la population ne tient pas à voir que les hauts dirigeants tenus pour responsable. Entre 10 et 20 pourcents des personnes interrogées mentionnaient plus généralement les combattants, quelque soit leur niveau de commandement, y compris les combattants de Bemba (23%), de

Bozizé (19%), et des groupes rebelles (17%) pour les violences de 2002-2003, et les combattants Séléka (40%), et Anti-balaka (21%) pour les violences depuis 2012-2013. Pour les deux périodes, 20% (2002-2003) et 25% (2012-2013) souhaitent voir la France tenue pour responsable des violences. Pour 2012-2013, les participants avaient en outre noté le besoin de tenir responsable les populations musulmanes (24%) et/ou Peuhls (23%), ce qui suggère des tensions intercommunautaires continuent. Pour les deux périodes, 10% ou moins des participants mentionnent les FACA, la MINUSCA ou les autorités administratives comme responsable des violences.

En termes de crimes pour lesquels les auteurs des violences devraient être tenus pour responsables, quelque soit la période de violence, les participants identifiaient le plus fréquemment les meurtres (72%), la destruction de biens (55%) et les massacres (48%). Quatre personnes sur dix indiquaient les tortures (43%) et viols (42%). Ces dernières formes de violence (torture et viols) étaient plus fréquemment identifiées par les femmes comme formes de violences pour lesquelles les auteurs doivent être tenus pour responsable.

Figure 14 : Crimes pour lesquels les auteurs doivent être tenus pour responsable



Ensemble ces résultats montrent des attentes importantes pour que des acteurs multiples soient tenus pour responsable, et tenus responsable pour plusieurs formes de violence.

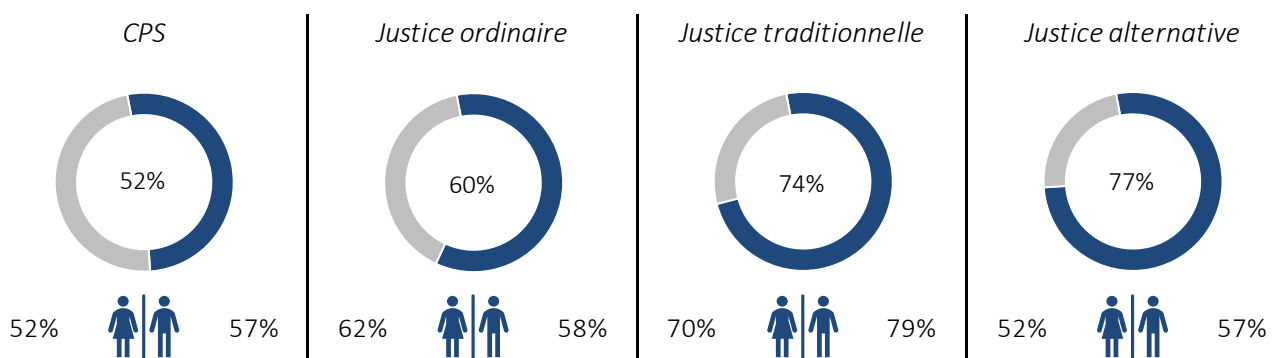
JUSTICE : Malgré des attentes importantes, la connaissance et la confiance dans la justice formelle, y compris la Cour Pénale Spéciale (CPS), restent limitées

Le système formel de justice a un rôle important à jouer pour répondre aux attentes de la population en termes de lutte contre l'impunité des personnes et groupes responsables des violences. En 2015, le système judiciaire national se dotait d'une Cour Pénale Spéciale (CPS) avec pour mandat d'enquêter et de juger les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire commises dans le pays depuis janvier 2003. La CPS a été inaugurée en octobre 2018 et a un mandat de 5 ans, renouvelable.⁹ Le sondage de décembre 2020 montre que le système de justice formelle, incluant la CPS, reste néanmoins relativement peu connu et souffre d'un manque de confiance de la population, surtout en comparaison avec les systèmes de justice traditionnelle et alternative.¹⁰

Connaissance

En décembre 2020, une majorité de participants indiquait avoir une bonne ou très bonne connaissance des systèmes de justice ordinaire, traditionnelle et alternative ainsi que de la CPS. Néanmoins, des pourcentages supérieurs de participants disent connaître la justice traditionnelle (74%) et la justice alternative (77%) par rapport à la justice ordinaire (60%) et la CPS (52%). Les résultats sont similaires pour les femmes et les hommes sauf pour la justice traditionnelle légèrement plus fréquemment connue par les hommes que par les femmes (79% contre 70%).

Figure 15 : Connaissance des différents systèmes de justice et la CPS (% bonne – très bonne connaissance)

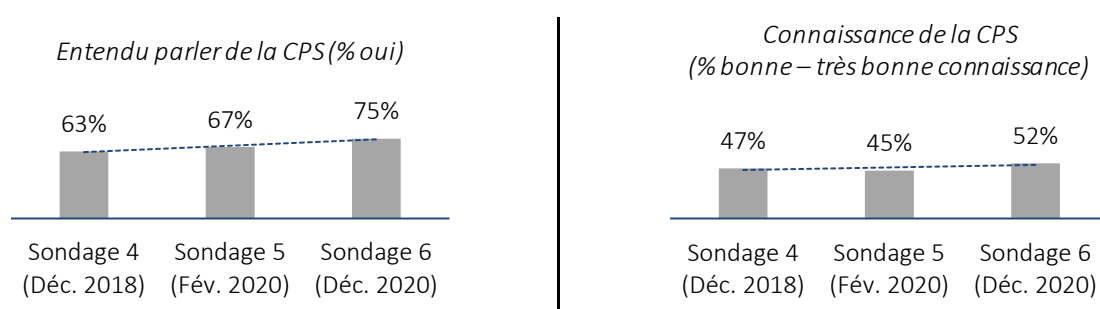


La plus faible connaissance de la CPS peut s'expliquer par la création relativement récente de cette Cour. Néanmoins, alors que le pourcentage de personnes ayant entendu parler de la CPS augmente régulièrement depuis décembre 2018 (2018 : 63% ; décembre 2020 : 75%), le pourcentage de participants aux différents sondages indiquant une bonne connaissance de la CPS reste relativement constant (2018 : 47% ; 52% en décembre 2020).

⁹ Loi Organique N°15-003 Portant Création, Organisation et Fonctionnement de la Cour Pénale Spéciale, promulguée par le Président de la RCA, le 3 juin 2015.

¹⁰ La justice formelle réfère au système de justice national incluant les juges, les avocats et les tribunaux y compris la Cour Pénale Spéciale. La justice ordinaire réfère au système de justice national mais exclut la Cour Pénale Spéciale. La justice traditionnelle ou coutumière inclut les chefs de quartiers et de villages, les mairies et toute autre instance administrative ou traditionnelle. La justice alternative correspond aux mécanismes alternatifs de résolution des conflits ou médiation mis en œuvre par les chefs religieux, et les ONGs.

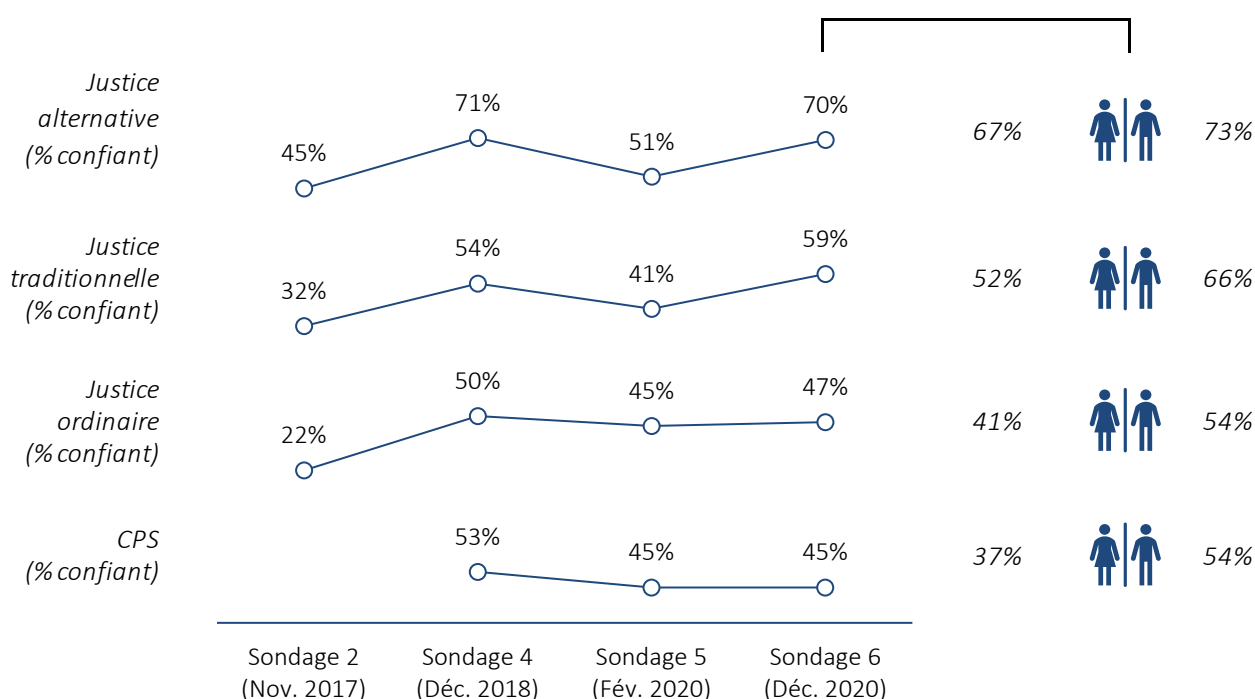
Figure 16 : Connaissance de la CPS au cours du temps



Confiance

Comme pour la connaissance, les résultats du sondage de décembre 2020 montrent que la confiance dans la CPS et la justice ordinaire est inférieure à la confiance dans les systèmes de justice traditionnelle et alternative. En décembre 2020, 47% des participants indiquaient avoir confiance dans la justice ordinaire, 45% avaient confiance dans la CPS,¹¹ 59% dans la justice traditionnelle et 70% dans les modes alternatifs de justice (par exemple la médiation). Les femmes sont moins confiantes que les hommes et ce pour tous les types de justice, y compris la CPS (37% contre 54%). Les résultats indiquent que la confiance dans la justice ordinaire est relativement stable depuis décembre 2018, et en légère diminution pour la CPS.

Figure 17 : Confiance envers les systèmes de justice et la CPS (% confiant) au cours du temps

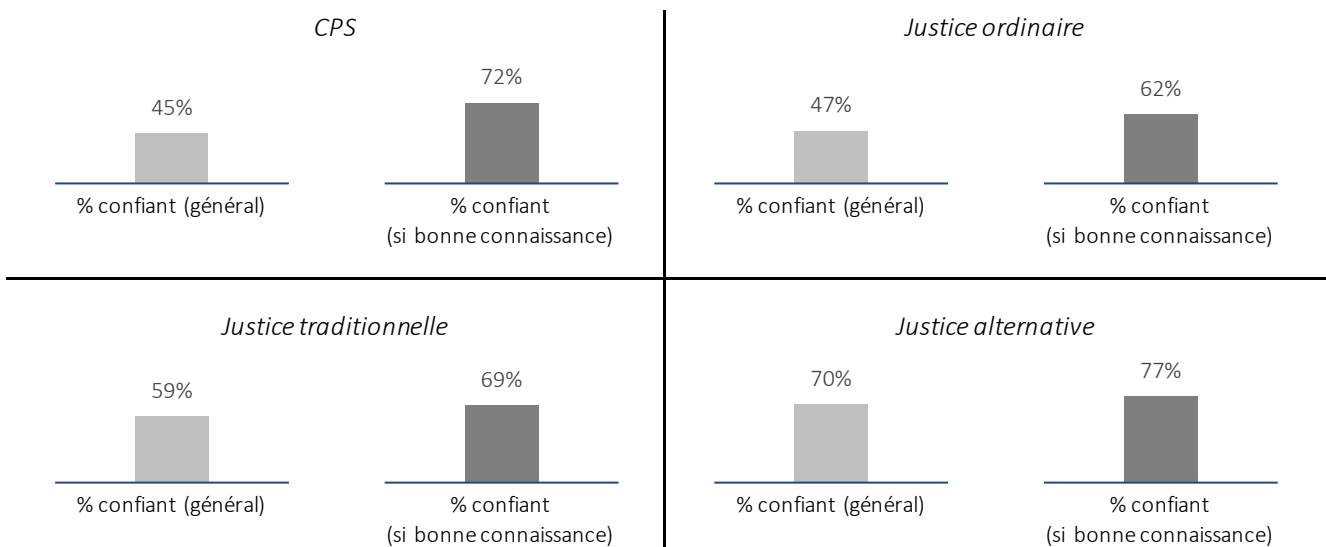


Les résultats montrent qu'une meilleure connaissance des systèmes de justice est associée à un plus haut niveau de confiance envers ces systèmes. Par exemple, alors que 45% des participants indiquaient avoir confiance dans la CPS en décembre 2020, ce pourcentage est de 72% parmi ceux ayant indiqué avoir une bonne connaissance de la CPS. Similairement, alors que 47% des participants indiquaient avoir confiance dans la justice ordinaire en

¹¹ Pour les participants n'ayant pas entendu parler de la CPS, une description brève et neutre était fournie

décembre 2020, ce pourcentage est de 62% parmi ceux ayant une bonne connaissance de la justice ordinaire. Ces résultats suggèrent qu'une amélioration de la connaissance peut être associée à une amélioration de la perception des différents systèmes de justice et de la CPS.

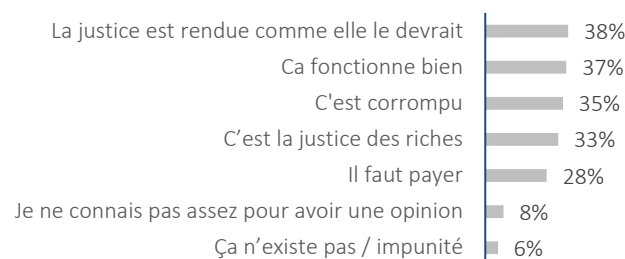
Figure 18 : Confiance envers les systèmes de justice et la CPS (% confiant) en fonction des connaissances



Perception de la justice ordinaire et de la CPS

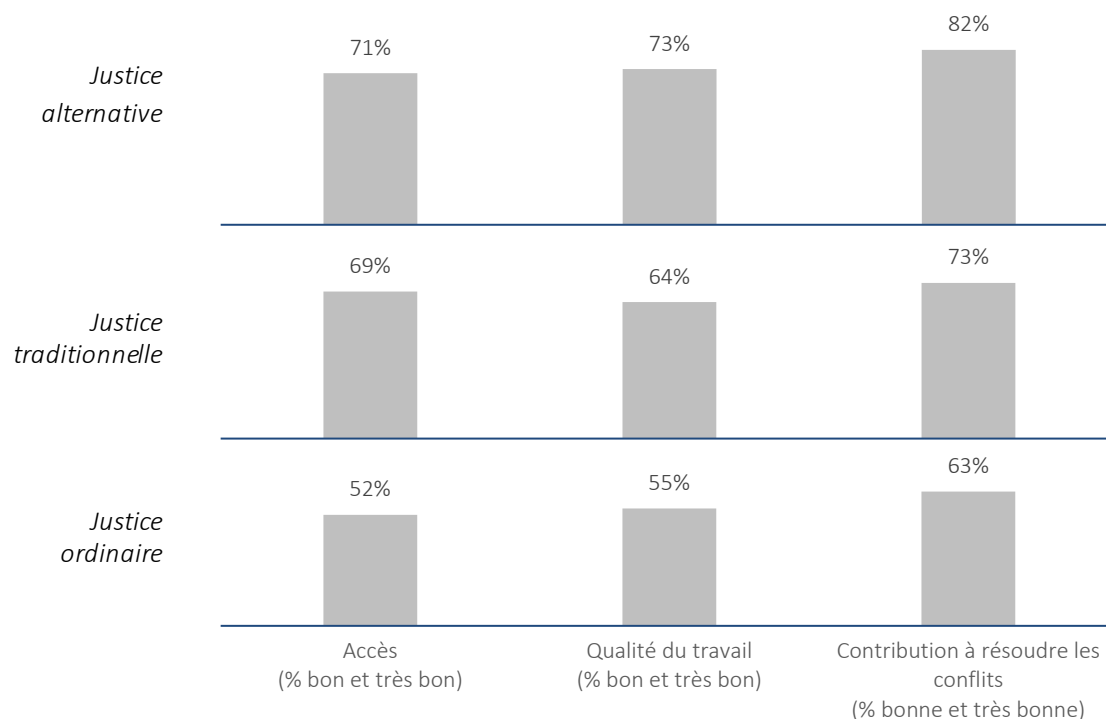
Outre la confiance, les participants étaient amenés à discuter de leur perception de la justice ordinaire. Une question ouverte sur la perception de ce système montre que les participants avaient des vues partagées. Environ une personne sur trois dit que la justice ordinaire est rendue comme elle le devrait (38%) et/ou fonctionne bien (37%) alors que des pourcentages similaires de participants voient la justice ordinaire comme corrompue (33%) ou faites pour les riches (33%).

Figure 19 : Perception du système de justice ordinaire



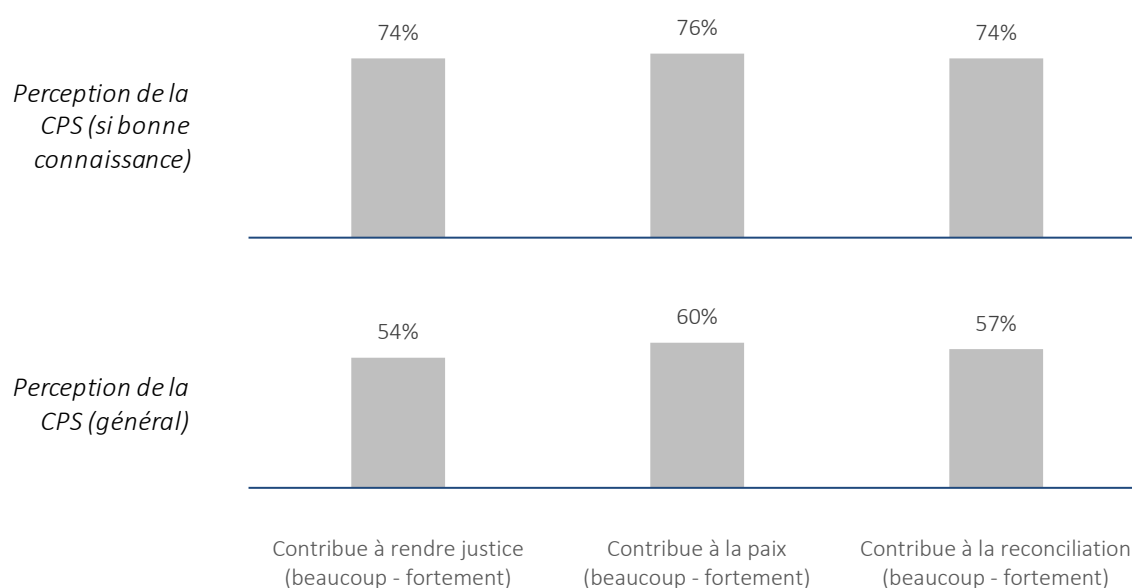
Plus généralement, les vues étaient également partagées quant à l'accès (52% bon – très bon), la qualité (55% bonne – très bonne) et la contribution à la résolution des conflits (63% bonne - très bonne) de la justice ordinaire. Dans tous ces domaines, les systèmes de justice traditionnelle et alternative étaient plus souvent perçus positivement que la justice ordinaire. Les résultats sont similaires pour les femmes et les hommes. La confiance dans la justice ordinaire est positivement associée à un meilleur accès (+12% des répondants disent être confiants), à la perception de la qualité du travail (+22% des répondants disent être confiants) et à la perception de sa contribution à résoudre les conflits (+18% des répondants disent être confiants).

Figure 20 : Perception des systèmes de justice



La perception de la CPS était examinée en relation avec sa contribution à la justice, à la paix et à la réconciliation. En décembre 2020, les participants avaient des vues partagées sur ces aspects, avec environ la moitié notant une contribution à la justice (54%), la paix (60%) et la réconciliation (57%). Néanmoins, les vues étaient plus fréquemment positives parmi les participants indiquant avoir une bonne connaissance de la CPS.

Figure 21 : Perception de la CPS.

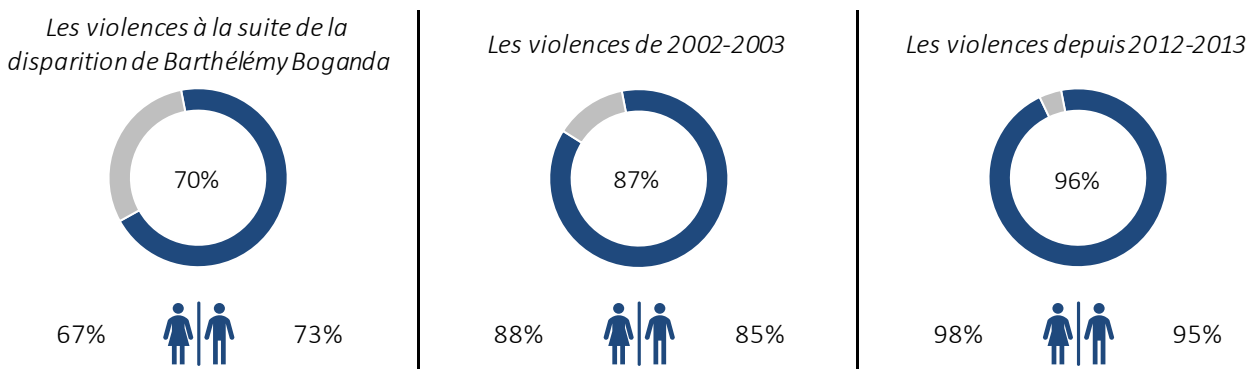


VÉRITÉ : La recherche de la vérité est importante pour la paix et la justice, mais la population manque de connaissances et de confiance envers la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation.

Bien que les participants n'aient pas identifié la connaissance de la vérité comme étant une mesure spécifique à prendre pour les victimes, une majorité d'entre eux indiquait en décembre 2020 que connaître la vérité est important, que ce soit par rapport aux violences à la suite de la disparition de Barthélémy Boganda, aux violences de 2002-2003, ou aux violences depuis 2012-2013. L'importance accordée à la vérité correspond à l'expérience directe de ces événements.

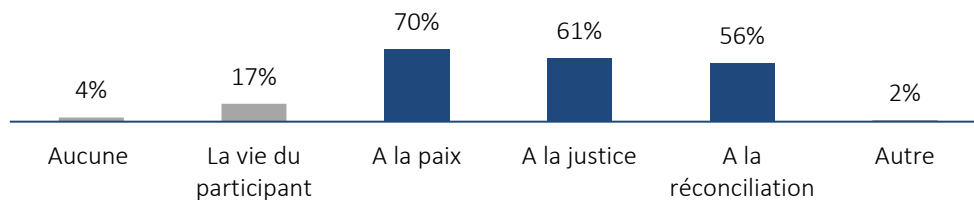
Figure 22 : Importance de la vérité

Importance de connaître la vérité sur... (% important)



Une question ouverte demandait aux participants d'identifier quelle est la contribution de connaître la vérité. Pour une majorité de répondants, connaître la vérité sur ces événements serait une contribution positive à la paix (70%), et à la justice (61%). Un peu plus de la moitié des répondants indique que ce serait également une contribution à la réconciliation entre Centrafricains (56%). Les résultats suggèrent que la connaissance de la vérité est perçue par une majorité de répondants comme étant un élément positif pour la restauration de la paix. Dans l'ensemble les résultats sont similaires pour les femmes et les hommes.

Figure 23 : A quoi contribue la vérité (% de participants)

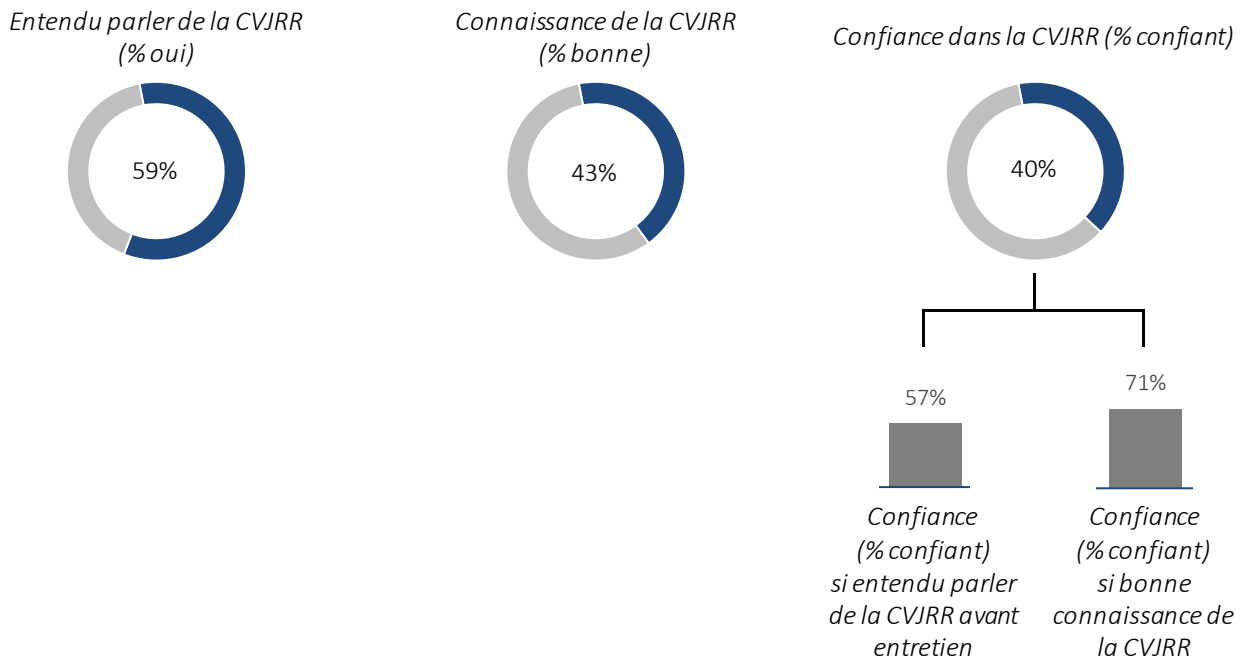


La Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparation (CVJRR), un mécanisme non-judiciaire, a le mandat « d'enquêter, d'établir la vérité et de situer les responsabilités sur des graves événements nationaux depuis le 29 mars 1959 jusqu'au 31 décembre 2019 ». ¹² En décembre 2020, 59% des répondants mentionnaient avoir entendu parler de la CVJRR (contre 37% en février 2020). Un peu moins de la moitié des participants disait avoir une bonne et très bonne connaissance de la CVJRR (43%) et avoir confiance envers elle (40%). Comme pour les

¹² Loi N°20-009 Portant Création, Organisation et Fonctionnement de la Commission Vérité, Justice, Réparation, Réconciliation (CVJRR), promulguée par le Président de la RCA, le 7 avril 2020.

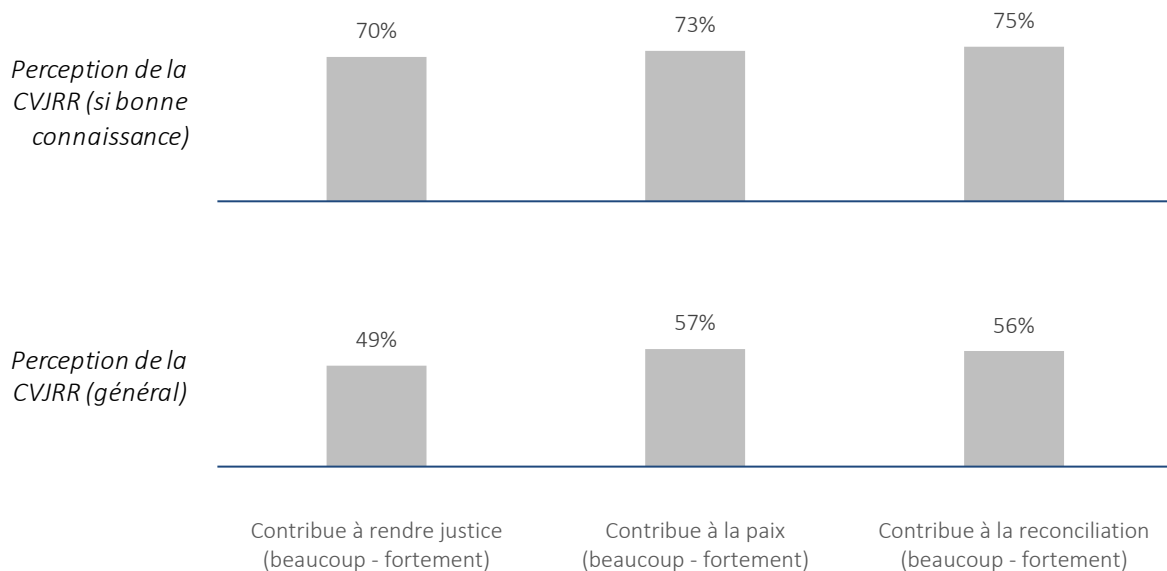
mécanismes judiciaires formels, y compris la CPS, le niveau de confiance augmente parmi les répondants qui disent connaître la CVJRR (40% à 71%).

Figure 24 : Connaissance et confiance dans la CVJRR



Environ la moitié des participants indiquait que la CVJRR contribue à rendre justice pour les violences commises depuis 2003, alors qu'environ 60% des répondants disaient que la CVJRR contribue à la paix en RCA, et à la réconciliation entre les Centrafricains. Comparativement à l'ensemble des répondants, des pourcentages supérieurs de participants indiquent que la CVJRR contribue à la justice, la paix ou la réconciliation parmi ceux qui ont une bonne connaissance de la CVJRR.

Figure 25 : Perception de la CVJRR



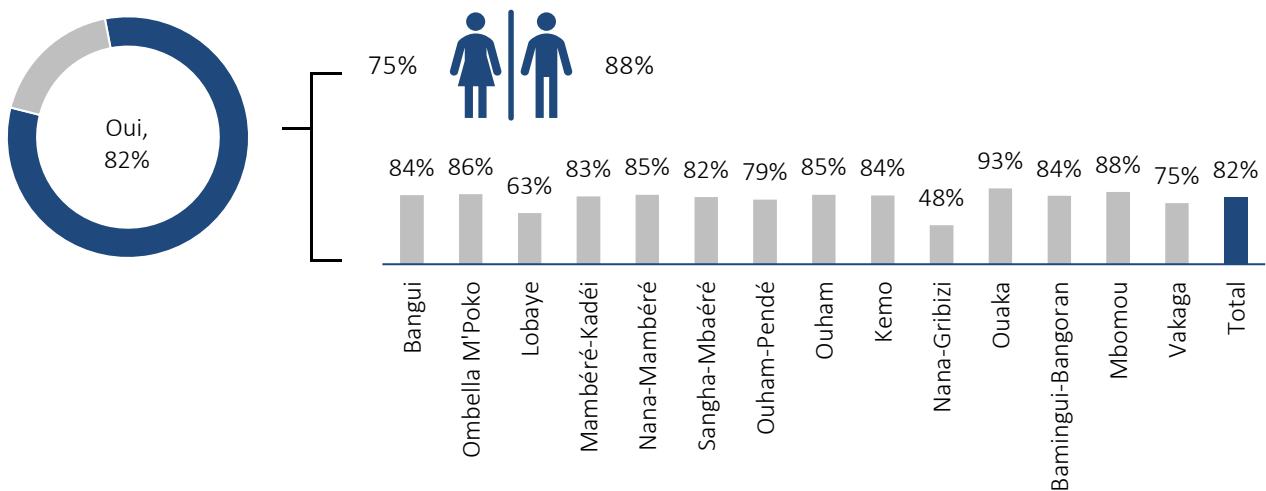
GOUVERNANCE : L'élection présidentielle de 2020 était anticipée comme crédible, mais peu inclusive. La paix et la sécurité étaient les principaux enjeux électoraux.

Participation et inclusion

En décembre 2020, Président Faustin- Archange Touadéra était réélu pour un second terme au premier tour avec 53% des votes. Le processus électoral a été marqué par des violences sur une bonne partie du territoire empêchant la tenue des élections dans plus d'un tiers des sous-préfectures.¹³ Néanmoins plus de trois quarts des électeurs ont pu voter.

Avant les élections, 82% des participants au sondage indiquaient avoir l'intention de voter, avec une intention de vote plus fréquente parmi les hommes que les femmes (88% contre 75%). Les intentions de vote étaient les plus faibles dans les préfectures de la Lobaye (63%) et de la Nana Gribizi (48%). Parmi les 18% de participants n'ayant pas l'intention de voter, les principales raisons avancées sont la perception que cela ne change rien (43%), que ce n'est pas utile (28%) ou un manque d'intérêt (20%).

Figure 26 : Intentions de vote aux élections du 27 décembre 2020 par genre et préfecture



De façon positive, au moment du sondage, une majorité des participants jugeait le processus électoral comme étant crédible (73% positif) et un pourcentage similaire (77%) jugeait positivement le travail de l'Agence Nationale des Élections (ANE). Néanmoins, moins d'une personne sur trois se sentait inclus dans les processus électoraux (30% inclus). Parmi les personnes jugeant négativement le travail de l'ANE (23% des participants), les principales critiques concernaient le manque d'impartialité (59%), les problèmes liés aux liste électorales, y compris l'absence de paiement des recenseurs (44%) et leur manque de fiabilité (37%), ainsi que le manque d'information aux électeurs (40%). Bien qu'il n'y ait pas de différence entre les hommes et les femmes concernant la perception de la crédibilité des élections et du travail de l'ANE, les femmes se sentaient moins incluses dans le processus électoral que les hommes (25% contre 35%). Le sentiment d'inclusion était le plus faible dans les préfectures de l'Ouham-Pendé (11%), de la Ouaka (16%), et de Bamingui-Bangoran (16%).

¹³ "Central African Republic opposition coalition demands elections be scrapped." Agence France-Presse. 30 décembre 2020.

Figure 27 : Perception des élections par genre, avant la tenue des élections du 27 décembre 2020

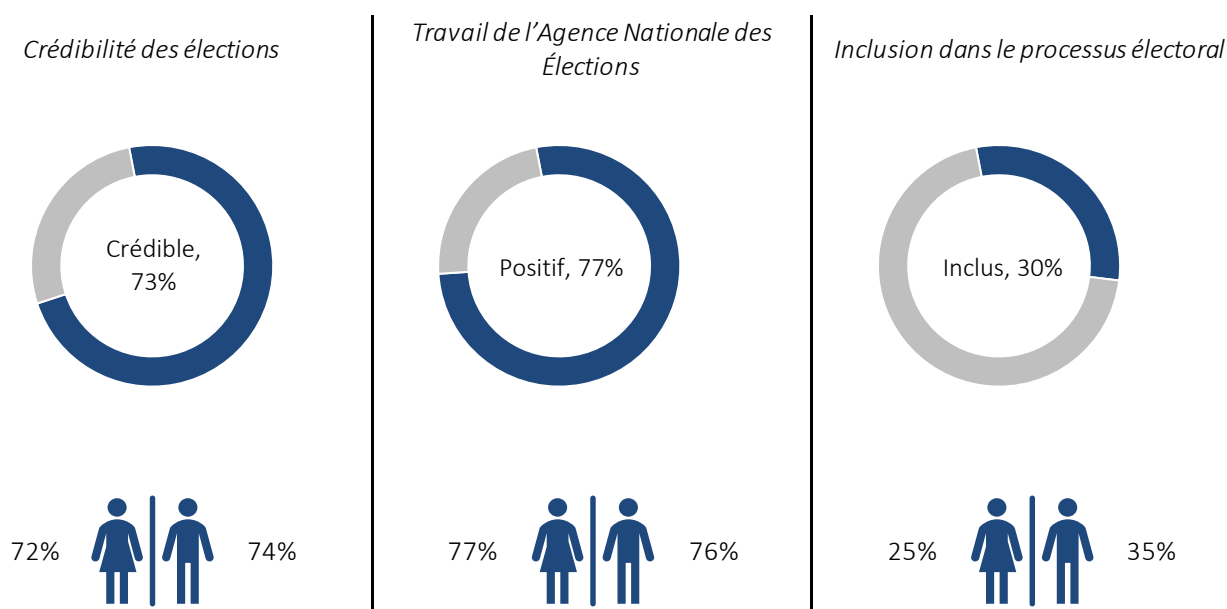
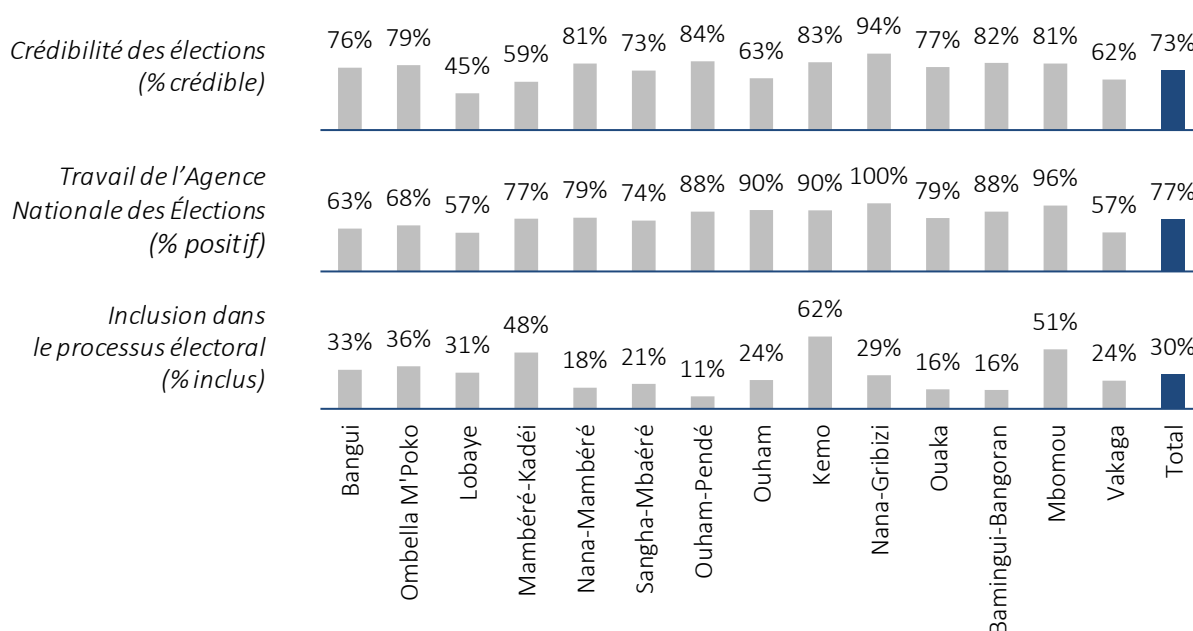


Figure 28 : Perception des élections par préfecture, avant la tenue des élections du 27 décembre 2020



L'enjeu sécuritaire et les perspectives de paix

La période électorale présentait un risque important pour la stabilité et les perspectives de paix en République Centrafricaine. En décembre 2020, seulement 40% des personnes interrogées étaient confiantes que les élections se dérouleraient de façon paisible. Les femmes étaient moins fréquemment positives que les hommes (34% contre 46%). De façon similaire, peu de centrafricains s'attendaient à ce que les partis politiques se conforment aux règles électorales (37%) ou étaient prêts à un dialogue politique paisible (40%). Les participants étaient généralement plus pessimistes concernant leurs perspectives sur la paix et les élections dans les préfectures de la Lobaye, Ouham-Pendé, et Vakaga.

Figure 29 : Élection, paix et sécurité, perception avant la tenue des élections du 27 décembre 2020

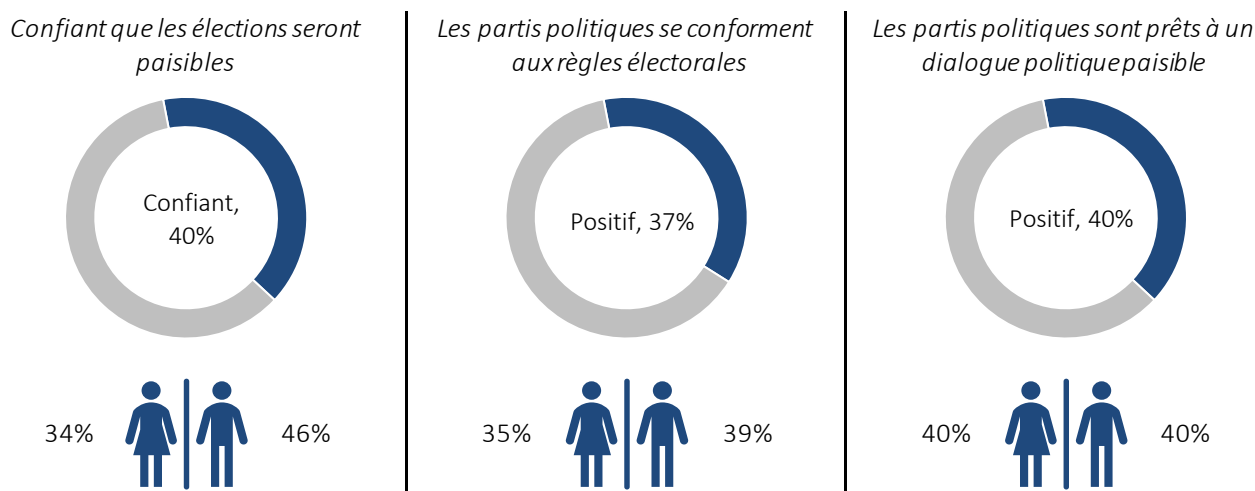
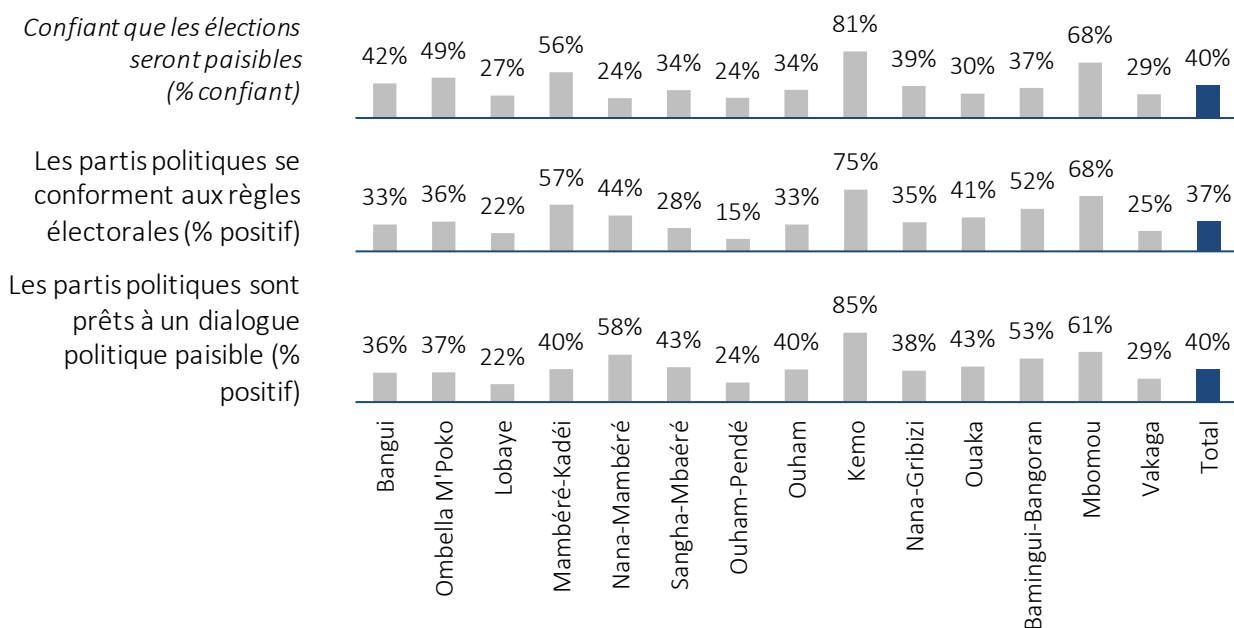
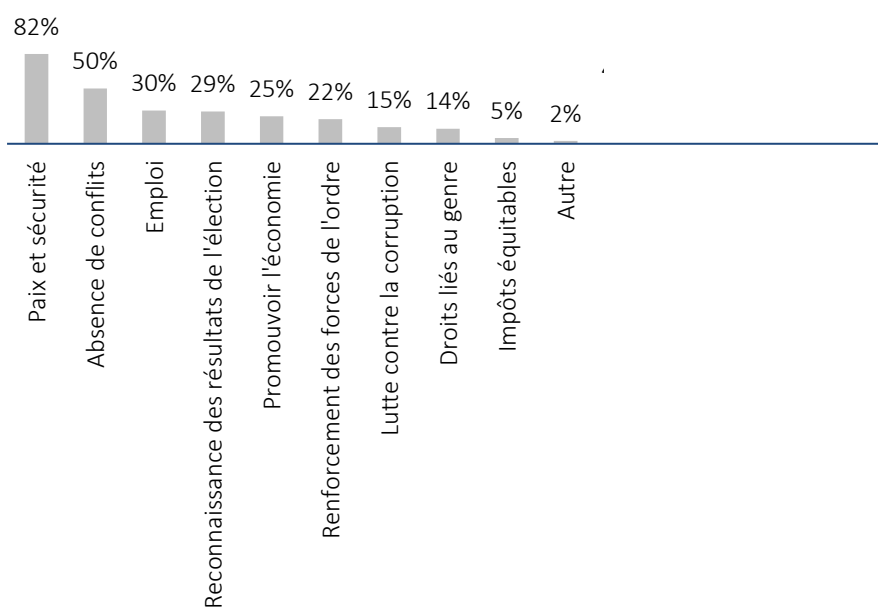


Figure 30 : Élection, paix et sécurité par préfecture, perception avant la tenue des élections du 27 décembre 2020



Lorsqu'interrogés sur leurs trois principales priorités lors des prochaines élections, les préoccupations sécuritaires étaient également reflétées dans les réponses des participants. Ces derniers citent le plus fréquemment la paix et la sécurité (82%). Ces priorités sont en fait citées beaucoup plus que toute autre priorité, y compris l'absence des conflits (50%) ou l'emploi (30%).

Figure 31 : Priorités principales pour les élections, avant la tenue des élections du 27 décembre 2020

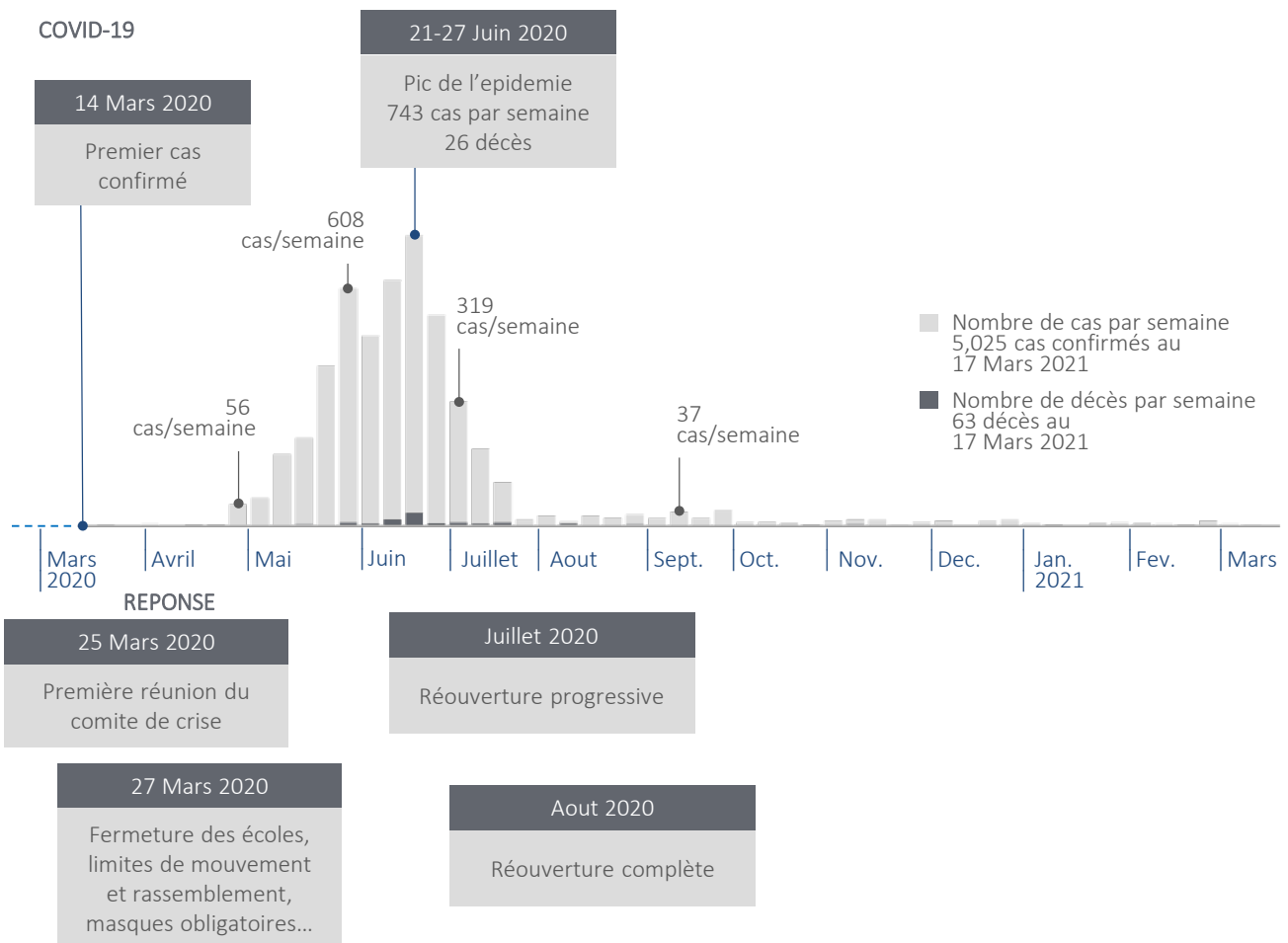


Dans les faits, la méfiance des participants sur la possibilité d'élections paisibles s'est concrétisée. L'annonce de l'invalidation de la candidature de l'ancien président François Bozizé par la Cour Constitutionnelle de la RCA en décembre 2020 a été suivie par un regroupement de groupes armés formant la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC). Le CPC demandait le report des élections et ultimement a engagé des violences à l'Est et au Nord, et à l'Ouest en direction de Bangui, durant le processus électoral et après l'annonce des résultats.

COVID-19 : Malgré le faible nombre de cas rapporté, la pandémie a eu un impact socio-économique important et continue à inquiéter la population.

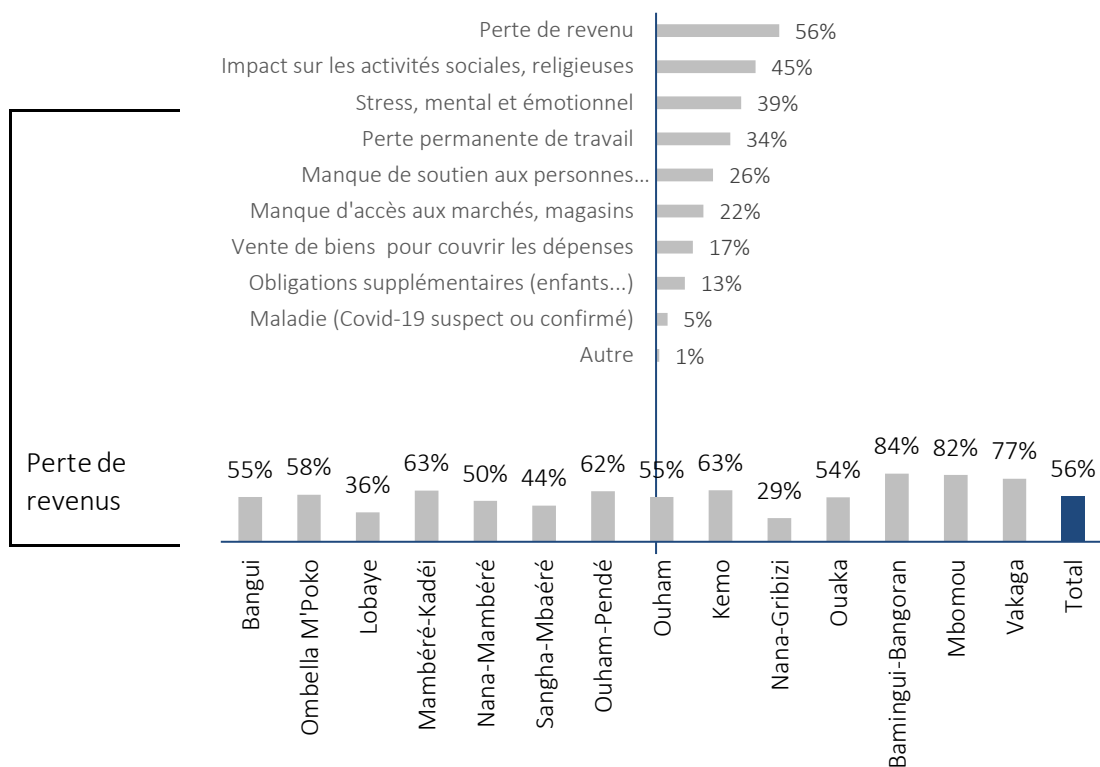
Les rapports officiels du nombre de cas et décès liés au COVID-19 en République Centrafricaine suggèrent que l'impact de la pandémie a été relativement limité, avec un peu plus de 5,000 cas et 63 décès au 17 Mars 2021. Néanmoins, les personnes interrogées suggéraient en décembre 2020 que la pandémie a eu un impact fréquent sur les revenus, le travail, les interactions sociales, et la santé mentale des participants. Presque tous les répondants disaient avoir entendu parler du COVID-19 (99%).

Figure 32 : Épidémie de COVID-19 et réponse



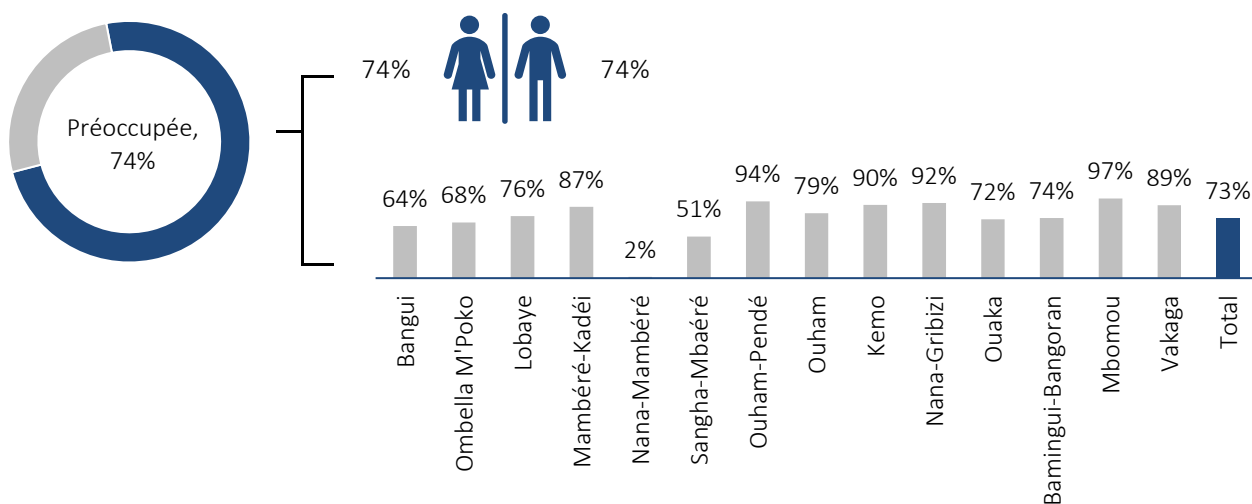
En réponse à une question ouverte (pas de réponse suggérée aux participants) sur l'impact du COVID-19, plus de la moitié des participants mentionnait la perte de revenus (56%) et des pourcentages élevés indiquaient un impact sur leur possibilité de participer à des activités sociales ou religieuses (45%), un impact mental et émotionnel (39%) ou la perte permanente d'emploi (34%). Les données étaient similaires pour les femmes et les hommes. Toutefois, l'impact socio-économique était perçu différemment entre préfectures, avec la perte de revenus mentionnée le plus fréquemment dans la Bamingui-Bangoran (84%), le Mbomou (82%) et la Vakaga (77%).

Figure 33 : Impact du COVID-19 et perte de revenus par préfecture (% de participants)

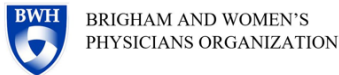


Plus généralement, la COVID-19 restait en décembre 2020 une préoccupation importante, puisque près des trois-quarts des personnes (74%) indiquaient être préoccupées ou très préoccupées qu'eux même ou que quelqu'un de leur ménage puisse contracter la COVID-19. Il n'y a pas de différence par genre pour cette statistique. Toutefois il existe des différences importantes entre préfectures, avec un très faible taux de préoccupation dans la Nana-Mambéré (2%), comparé à plus de 90% de personnes préoccupées dans les préfectures de l'Ouham-Pendé (94%), de la Kemo (90%), de la Nana-Gribizi (92%), et du Mbomou (97%).

Figure 34 : Préoccupation de contracter la COVID-19 (soi-même ou membre du ménage, % de participant)



Le projet de sondages paix, justice et sécurité est une initiative du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en collaboration avec la Harvard Humanitarian Initiative (HHI) et la MINUSCA.



Pour consulter le rapport en ligne et les cartes interactives, visiter <http://www.peacebuildingdata.org/CAR>
© Harvard Humanitarian Initiative, Programme des Nations Unies pour le Développement
Les informations fournies et les opinions exprimées dans cette publication
ne reflètent pas nécessairement le point de vue des partenaires du projet